

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVIII - N° 35

MONTRÉAL, LE MERCREDI 19 FÉVRIER 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## La France après Vitrolles

Alors que des centaines d'artistes appellent à la désobéissance civile contre un projet de loi sur l'immigration, les Français découvrent que l'extrême droite n'est plus une menace virtuelle. Même l'accumulation de lois draconiennes contre les étrangers n'y a rien fait.

Quelque part au milieu de la semaine dernière, la France s'est réveillée avec un affreux mal de bloc. À Vitrolles, une banlieue de 39 000 habitants, un maire d'extrême droite venait d'être élu. L'affaire serait banale si l'individu n'était le quatrième candidat du Front national à remporter une élection municipale en France et le premier à décrocher une majorité absolue. On en parlerait à peine si cette victoire n'en annonçait d'autres à un an seulement des élections législatives. Les experts en calculs électoraux ne se font plus d'illusions. Ils savent qu'en 1998 le parti de Jean-Marie Le Pen (qui recueille environ 15 % d'intentions de vote) pourrait franchir la barre du second tour de scrutin dans près de 200 circonscriptions et mener une dure lutte aux représentants de la gauche et de la droite traditionnelle.

Par un jeu de hasard, cette victoire d'un parti xénophobe survient alors que fait rage un nouveau débat sur l'immigration. Pour combattre les clandestins, le projet de loi déposé par le ministre de l'Intérieur, Jean-Louis Debré, veut serrer la vis à tous ceux qui mettent le pied sur le territoire national. Depuis 1982, on exige de tous les étrangers qui font une visite privée en France et sollicitent un visa de séjour un document qui certifie qu'ils seront bien hébergés chez un parent ou un ami. La nouvelle loi obligerait ces derniers à déclarer le départ de leur hôte sous peine de ne pouvoir accueillir de nouveaux visiteurs pendant deux ans. La loi contestée introduit aussi la possibilité de ne pas renouveler une carte de résident de dix ans et crée un fichier des demandeurs de visas avec leurs empreintes digitales.



Christian Rioux

Quel lien y a-t-il entre ces deux événements? Aucun. Sinon que depuis des années, on soutient que seules des mesures sévères contre l'immigration illégale — le pays en est à sa nième révision législative en 15 ans — permettent de combattre les thèses du Front national et de stopper sa progression électorale. Un diagnostic que l'actualité s'est chargée de faire mentir.

Voilà qui explique probablement la vigueur exceptionnelle des protestations qui accueillent le projet de loi de Jean-Louis Debré, dont personne ne parlait il y a à peine deux semaines. Un premier débat à l'Assemblée nationale n'avait mobilisé que quelques rares députés. Devant l'apathie des milieux politiques, l'initiative est venue d'artistes qui puisent souvent leur inspiration dans le métissage culturel. 402 comédiens, 300 écrivains, 300 hommes et femmes de théâtre, 1200 journalistes et avocats, 54 dessinateurs de bande dessinée, sans oublier 121 personnalités «aux noms difficiles à prononcer» (dont Serge Reggiani, Michel Piccoli, Enki Bilal, Claude Berri) ont emboîté le pas aux 59 cinéastes qui ont les premiers appelé à la désobéissance civile contre la future loi. Le mouvement devrait culminer samedi prochain dans une grande manifestation.

De virtuelle, la menace du Front national apparaît plus concrète que jamais

Avec la délicatesse d'un hippopotame dans une boutique de porcelaine, le ministre de la Ville (responsable de l'Intégration) Philippe Raoult a répondu que «l'intégration, ce n'est pas du cinéma!». Il a du même souffle invité les protestataires à vivre un mois en Seine-Saint-Denis, une banlieue parisienne difficile.

Cela n'empêche pas une partie de la classe politique française d'être «gênée» par les articles d'une loi qui fait de chaque étranger un délinquant potentiel. L'accumulation des mesures de contrôle adoptées depuis plusieurs années a en effet tendance à gommer la distinction entre les quatre millions et demi d'immigrés qui vivent en France, parfaitement en règle, et les quelques dizaines de milliers d'illégaux arrivés par l'entremise de filières clandestines.

L'écrivain de droite Guy Sorman, aussi conseiller du premier ministre Alain Juppé, n'hésitait d'ailleurs pas à déclarer à la télévision que son «patron» pensait lui aussi qu'il y avait dans cette loi «un article de trop». Des propos vite démentis par l'intéressé.

La succession des événements des dernières semaines aura au moins forcé les partis traditionnels à prendre position. Finies les alliances électorales douteuses, comme au début des années 80, entre le Front national et la droite traditionnelle. Finis aussi les calculs socialistes que n'avait par dédaignés François Mitterrand pour mieux diviser l'adversaire. Du moins pour l'instant.

De virtuelle, la menace du Front national apparaît en France plus concrète que jamais. Probablement autant qu'en Autriche, seul autre pays européen à posséder des extrémistes de droite aussi menaçants. Gérard Paquet, le fondateur du festival de danse de Châteauevallon, congédié à la suite d'un conflit avec le maire FN de Toulon, résumait le sentiment général lorsqu'il confiait à L'Événement du jeudi: «Le Midi n'est pas une exception mais un laboratoire.»

Tout cela, alors que les sondages sont unanimes sur une chose: l'immigration arrive loin dans les préoccupations des Français, très loin derrière le chômage et les nombreux problèmes économiques.

**POLITIQUE**

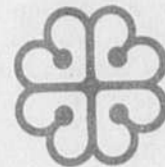
Le départ de 15 000 syndiqués implique la réouverture des conventions, page A 6



**LE MONDE**

L'OTAN propose à Moscou une brigade commune, page B 5

**ÉCONOMIE**



Québec refuse tout passe-droit à l'administration Bourque page A 3

## Le déficit avant les cadeaux

■ Des mesures «ciblées» pour les familles pauvres et les étudiants

■ Un déficit inférieur de 5 milliards aux prévisions de l'an dernier

■ Un budget «paresseux» et des solutions ponctuelles, dit l'opposition

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La fièvre préélectorale n'a pas fait fléchir le ministre des Finances Paul Martin. Comme promis, son quatrième budget «maintient le cap» sur la lutte contre le déficit et n'offre que des mesures «ciblées» destinées surtout aux familles pauvres, aux étudiants et aux centres de recherche universitaire.

«Nous allons équilibrer les finances du pays. Nous allons y parvenir en maintenant notre rythme — ferme, mesuré et

responsable», a martelé le ministre, hier, au cours de son quatrième discours budgétaire.

Le fait marquant de son budget demeure, encore cette année, le dépassement important des objectifs en matière de déficit. Le ministre prévoit qu'à la fin de l'année fiscale 1996-97, le déficit ne dépassera pas 19 milliards de dollars, ce qui représenterait une baisse de 5,3 milliards par rapport à l'objectif de 24,3 milliards qu'il s'était fixé l'an dernier.

Malgré cette performance favorable, M. Martin refuse de revoir son objectif de 17 milliards pour l'an prochain.

Non seulement le maintient-il, il prévoit même une réserve de trois milliards pour faire face aux imprévus. Il s'entend aussi à son objectif de neuf milliards pour 1998-99, un seuil qui permettrait au Canada de ne plus recourir à de nouveaux emprunts sur les marchés financiers.

À la veille des élections, il est clair que le gouvernement libéral veut miser sur cette image de gestionnaire prudent et compétent. Mais il doit aussi contrer les accusations d'indifférence face aux difficultés des citoyens. C'est dans

VOIR PAGE A 10: MARTIN

### LE QUATRIÈME BUDGET DE PAUL MARTIN

**■ Déficit en baisse**

Le déficit de l'exercice 1996-97 sera finalement de 19 milliards de dollars, soit plus de 5 milliards en dessous de la prévision. Le gouvernement maintient son objectif à 17 milliards pour l'exercice 1997-98 et à 9 milliards pour 1998-99.

**■ Fondation pour l'innovation**

Une mise de fonds initiale de 800 millions sera faite dans une fondation pour l'innovation dans le domaine de la recherche. Cet argent bénéficiera en particulier aux hôpitaux et aux universités. Les entreprises devront contribuer.

**■ Aide aux études supérieures**

Le gouvernement améliorera l'aide fédérale aux études supérieures et au perfectionnement professionnel de 137 millions en 1998-99, de 202 millions en 1999-2000 et de 275 millions annuellement pour les années subséquentes.

**■ Amélioration des soins de santé**

Une aide additionnelle de 300 millions sur trois ans sera disponible pour améliorer les soins de santé au Canada.

**■ Régime national de prestations pour enfants**

Le gouvernement versera 5,1 milliards en prestation fiscale pour les enfants dans le cadre d'un tout nouveau régime national.

**■ Réduction d'impôts pour les pauvres**

Les personnes à faible revenu, les organismes de bienfaisance et les handicapés bénéficieront de réductions d'impôts.



À la veille des élections fédérales, le ministre des Finances Paul Martin a clairement misé sur une image de gestionnaire prudent et compétent lors de l'élaboration de son quatrième budget, présenté hier à la Chambre des communes. «Le pire est passé et le meilleur nous attend», a-t-il proclamé.

**Pour tout savoir sur le budget**

- Le Canada se dirige vers un déficit zéro; 600 millions de plus pour la lutte à la pauvreté chez les enfants, page A 4
- Les réactions au budget, page A 5
- L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon: Un budget à deux faces, page A 8
- Paul Martin table sur des hypothèses conservatrices, page B 1

## Grincements de dents dans les capitales

Martin intervient dans trois secteurs de compétence provinciale

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Quelques provinces pourraient grincer des dents en lisant le dernier budget du ministre des Finances Paul Martin. Investissements dans la santé, dans les universités, dans les programmes sociaux, voilà de quoi irriter des gouvernements qui ont eu, eux, à sabrer dans ces domaines à la suite des réductions des transferts fédéraux.

Le budget d'hier fait état de trois volets d'intervention fédérale en matière de politique sociale. Pour lutter contre la pauvreté infantile, on propose de créer une prestation unifiée pour enfants plus généreuse que la prestation fiscale actuelle. Pour aider les universités, Ottawa préconise la création d'une fondation qui investirait dans les infrastructures de recherche. Enfin, en matière de santé, le fédéral se dit prêt à investir dans des projets-pilotes mis de l'avant par les provinces.

La création d'une prestation unifiée pour enfants pourrait être mieux reçue puisque la majorité des provinces en approuvent le principe mais les autres projets d'Ottawa risquent de faire des vagues.

D'abord, cette idée d'appui à des projets-pilotes en matière de santé. Le ministre Martin a annoncé, dans la foulée du contesté Forum national sur la santé, qu'Ottawa accordera 150 millions sur trois ans pour «aider les provinces à lancer des projets-pilotes [...] qui leur permettront de mettre à l'essai des façons d'améliorer les systèmes de soins de santé».

Le ministre a précisé que l'argent serait distribué au

De 1994-95 à 1996-97, les transferts fédéraux en espèces pour la santé, l'aide sociale et l'éducation postsecondaire sont passés de 19,3 milliards à 14,9 milliards

VOIR PAGE A 10: CAPITALES

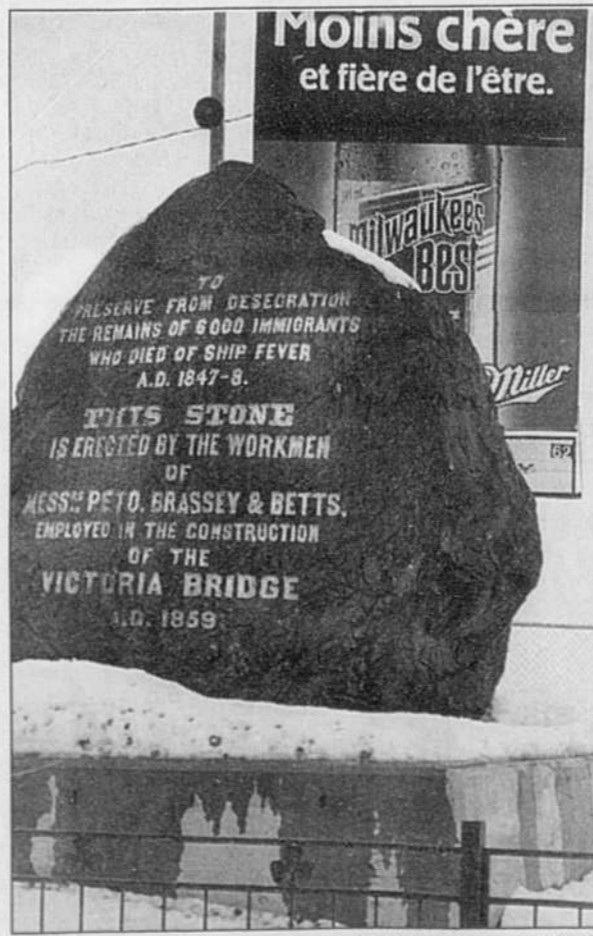
## À l'ombre du rocher noir

Il y a deux jours à peine, M<sup>re</sup> Neil E. Willard a célébré une messe à la basilique Saint-Patrick pour se rappeler que des milliers et des milliers d'Irlandais ont été fauchés par la fièvre jaune il y a 150 ans de cela. Ils se sont rappelé cela et se sont surtout souvenus que 6000 d'entre eux sont sous le rocher.

SERGE TRUFFAUT  
LE DEVOIR

Peu avant l'entrée du pont Victoria, il y a un rocher noir et imposant. Il est situé à la conclusion, pour ainsi dire, de la rue Bridge. Il est au milieu de la chaussée. Les automobilistes qui se rendent à Saint-Lambert et inversement le croisent obligatoirement. Pour les piétons, l'accès à ce lieu sacré de la mémoire irlandaise n'est pas aisé. Qu'importe. Pour l'instant du moins.

Sur cette pierre, on a gravé ceci: «This Stone Is Erected By The Workmen of Messrs Peto, Brassey & Betts — 1859». Autrement dit, cette pierre a été déposée là par les employés du trio à l'identité dévoilée. Quand on y



Sous le rocher noir posé à l'entrée du pont Victoria se trouvent 6000 Irlandais.

## Vidéotron cible la téléphonie interurbaine

ROBERT DUTRISAC  
LE DEVOIR

Vidéotron se lancera dans la téléphonie interurbaine d'ici la fin de l'année et attend impatientement que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) fasse connaître ce printemps les règles qui encadreront la concurrence prochaine dans la téléphonie locale.

«Il y a un [intérêt] naturel pour nous de regarder le marché résidentiel», a indiqué, hier, André Chagnon, président du conseil et chef de la direction du Groupe Vidéotron, au cours d'une rencontre de presse tenue en marge de l'assemblée annuelle de la compagnie.

Vidéotron fera donc concurrence à Bell Canada, la compagnie dominante, et aux nouveaux concurrents grand public AT&T Canada et Sprint Canada. Les abonnés de Vidéotron au câble et au service interurbain recevront leur facture dans le même envoi postal, ce qui générera des économies. Il en coûte 2 \$ pour facturer un client, a mentionné M. Chagnon, des frais qui n'augmentent pas substantiellement si l'on ajoute des services à la câblodistribution.

Vidéotron ne se limitera pas à la téléphonie interurbaine. Le groupe offrira également dès cette année un service de téléavertisseurs à la résidence. Et dès que les règles du CRTC qui régiront la concurrence dans la téléphonie

VOIR PAGE A 10: VIDÉOTRON

**MÉTÉO**

Montréal Nuageux. 70 % de probabilité d'averses de pluie. Max: -2 Min: -13  
Québec Faible neige. Max: -2 Min: -18  
Détails, page B 4

**INDEX**

Agenda ..... B 7 Idées ..... A 9  
Annonces ..... B 6 Le monde ..... B 5  
Avis publics .. B 4 Les sports ..... B 6  
Bourse ..... B 2 Montréal ..... A 3  
Culture ..... B 8 Mots croisés .. B 4  
Économie ..... B 1 Politique ..... A 6  
Éditorial ..... A 8 Télévision ..... B 7

VOIR PAGE A 10: IRLANDAIS

# LES ACTUALITÉS

Industrie du doublage

## Le Québec montre les dents face à la France

La SODEC envisage de s'adresser à l'Organisation mondiale du commerce... s'il le faut

Dans le complexe dossier du doublage français des films américains, le Québec montre les dents mais réclame du temps. Le dialogue d'abord, et si rien ne va plus, on sort les longs couteaux.

ODILE TREMBLAY  
LE DEVOIR

Le Québec monte le ton dans l'interminable dossier du doublage qui l'oppose à la France depuis des décennies. En rencontre de presse hier, Pierre Lampron, président de la SODEC, n'a pas exclu de bloquer l'accès des versions françaises aux écrans québécois et même de porter sa cause devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) si les négociations devaient échouer.

Mais pour régler cette question, il faudra donner du temps au temps.

*"J'aimerais ça avoir l'air courageux et dire qu'on va régler ça demain matin, mais on a besoin de quelques semaines pour travailler avec le milieu",* expli-

quait hier un Pierre Lampron un peu exaspéré par les épines du dossier qui accompagnait la semaine dernière le ministre de la Culture à Paris. On se rappelle que Louise Beaudoin, alertée par l'industrie québécoise, y a soulevé la question du doublage. Sans mettre en application sa menace de fermer le marché québécois aux versions de l'Hexagone, elle convenait avec son homologue, le ministre Douste-Blazy, de fonder un groupe de travail conjoint.

Pierre Lampron dirige la partie québécoise de ce groupe. Il nie que sa création constitue une dérobade d'un Québec incapable de mettre le poing sur la table, mais il demande que l'on laisse au Comité franco-québécois le loisir d'affiner ses stratégies et de consulter le milieu afin de ne pas lui faire subir un re-

mède pire que le mal. Il y a deux jours, il rencontrait le président de l'UDA et des syndicats impliqués, histoire d'explorer diverses pistes d'action lourdes de conséquences dans une industrie qui génère 20 millions au Québec seulement depuis que la loi Bacon oblige les majors à faire doubler leurs films au Québec dans un délai de 45 jours.

Pierre Lampron a qualifié d'inique la loi 47 obligeant les films présentés sur le territoire français à être doublés sur place. Un amendement de l'Union européenne a ouvert la porte à la Suisse et à la Belgique mais la ferme aux films doublés au Québec. Bilan: comme l'industrie française du doublage est de mieux en mieux organisée et de plus en plus rapide, les Américains ont tendance à leur accorder les contrats pour toute la francophonie, passant au-dessus de la tête du Québec. La France protégée par sa loi ne projette aucun film doublé chez nous.

Le litige roule depuis trente ans,

*"mais la question devient plus aiguë depuis quelques mois alors qu'un nombre accru de films américains distribués au Québec sont doublés en France",* a précisé Pierre Lampron. *Cette proportion est passée de moins de 30 % il y a deux ans à 50 ou 60 %, avec accroissement de la tendance depuis décembre dernier.*

Le président de la SODEC ne se fait pourtant pas d'illusions sur l'issue des négociations de son comité. *"Les syndicats d'artistes et de doublage en France refusent que la loi soit modifiée",* précise-t-il; cette industrie génère 2000 emplois réguliers en France. *"Et le ministre français avoue son impuissance devant le lobbying syndical. De plus, les Français n'ont rien à gagner à abolir la loi, si ce n'est le respect du bon droit. Nous doutons qu'une solution à l'amiable soit trouvée."*

Si toute négociation échoue d'ici juillet, Pierre Lampron conserve dans sa manche deux scénarios de nature coercitive: faire voter une loi québécoise par l'Assemblée nationale décrétant que

seuls les films étrangers doublés au Québec seront distribués ici, une solution qui devrait déplaire aux majors américains, lesquels seraient alors obligés de doubler deux fois leurs films sur le marché francophone. Deuxième scénario: dénoncer la loi 47 française auprès de l'OMC. *"Auquel cas, nous devons sans états d'âme évaluer nos chances de réussir, et vérifier si nous tenons un dossier réel."*

Idealement, Pierre Lampron voudrait que la France et le Québec se séparent à parts égales le gâteau. Peut-on rêver que les Français acceptent de voir doubler la moitié de leurs films par le Québec? Dans leur circuit de télévision, où nulle loi protectionniste n'est en cause, aucune émission américaine n'est doublée au Québec. Avec ou sans loi, l'opposition est forte dans un Hexagone où l'on déclare incompréhensible l'accent québécois. *"Pour régler notre vrai problème, il faudra convaincre les Américains de faire appel en premier chef à l'expertise québécoise",* conclut M. Lampron.

EN BREF

### SQ: commission blâmée

(PC) — La juge Danielle Grenier de la Cour supérieure a blâmé hier la Commission d'enquête sur la Sûreté du Québec pour sa lenteur à réagir face à l'Association des policiers provinciaux qui, depuis un mois, met en doute l'impartialité de la commissaire Louise Viau au point de lui demander de renoncer à cette fonction. *"La commission aurait dû réagir rapidement compte tenu de la question soulevée, et dire nous allons l'entendre immédiatement",* a fait valoir la juge Grenier. Le 21 janvier, l'association a fait parvenir à Mme Viau une demande de récusation faisant valoir qu'elle n'avait pas *"l'indépendance et l'impartialité requises"* pour exercer la fonction de commissaire en raison du poste de présidente du comité d'examen des plaintes de la SQ qu'elle avait occupé pendant quatre ans, jusqu'en août 1995. L'association disait également nourrir *"une crainte raisonnable de partialité"* pour son rôle joué au sein du groupe d'enquête sur les pratiques des policiers dans la conduite des enquêtes criminelles (le groupe Belle-marre) qui avait conclu à l'existence de multiples irrégularités dans le travail fait par les enquêteurs policiers.

### Alliance Québec au pilori

(Le Devoir) — Un autre organisme bien connu dans la communauté anglophone s'est élevé hier contre les positions d'Alliance Québec qui propose de remplacer les droits confessionnels par des droits linguistiques dans le cadre des négociations sur l'article 93 de la Constitution. La Provincial Association of Catholic Teachers (PACT) estime en effet qu'une telle proposition *"ne fera que retarder la restructuration souhaitée, même si cela rencontre parfaitement les aspirations de beaucoup de Québécois anglophones"*. Par contre, la PACT se montre favorable à l'idée d'un *"amendement limité"* à l'article 93, comme le propose le Parti libéral du Québec, plutôt que d'appuyer une abrogation plus large de l'article 93, qui *"ne peut qu'engendrer un contentieux conduisant à de très longues négociations impliquant le gouvernement du Québec, celui du Canada et ceux d'autres provinces"*.

### Le monde scolaire est divisé

(Le Devoir) — La question du transport des écoliers divise le monde scolaire alors que l'Association du transport écolier accusait hier la Fédération des commissions scolaires de *"manquer d'imagination"* en proposant à ses membres de *"couper dans les contrats de transport"* afin de faire face aux compressions de 50 millions de dollars annoncées par Québec dans le domaine du transport scolaire. L'Association soutient même que la Fédération des commissions scolaires n'a *"aucune préoccupation pour la sécurité des élèves"*, entre autres *"en accumulant des surplus de plus de 18 millions avec les budgets alloués au transport scolaire, en ne remettant pas aux transporteurs l'indexation reçue du ministère des Transports et en coupant les prix des contrats"*, soutient-elle.

### Hubble, suite et fin

Houston (AP) — La NASA a mis fin à la mission de rénovation de Hubble, mais non sans hésitations. Car à l'issue de la 5<sup>e</sup> sortie dans l'espace des astronautes de Discovery, l'Agence spatiale américaine a repéré dans le fonctionnement du télescope une anomalie... qui s'est finalement résolue d'elle-même. Les astronautes Mark Lee et Steven Smith venaient tout juste de terminer de restaurer le revêtement thermique de Hubble, arrimé dans la soute ouverte de la navette, lorsque le dysfonctionnement a été découvert, sur un gouverne du télescope. Hubble, qui ne gouverne pas de moteur, est dirigé grâce à quatre gouvernes, dont l'une avaient été remplacée il y a quelques jours. Jugant le problème sérieux, les scientifiques de la NASA ont envisagé un moment de faire ressortir les deux astronautes. A leur grand soulagement, la gouverne s'est remise à fonctionner d'elle-même.

## Le débat sur la commandite éclipse l'enjeu réel

Les victimes du tabac insistent sur les pertes en vies humaines

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Médecins et victimes du tabac déplorent que le débat sur le projet de loi antitabac soit monopolisé par la question des commandites alors que ce sont la vie et la santé de milliers de gens qui devraient demeurer l'enjeu réel de cette législation.

Hier, des patients gravement atteints de maladies pulmonaires ont tenu à témoigner pour rappeler au public et aux gouvernements que la santé des gens doit demeurer l'enjeu central du projet de loi que s'approprie à adopter le gouvernement Chrétien.

*"Nos politiciens semblent plus se préoccuper de l'impact des commandites que celui du tabac sur les vies humaines. J'ai fumé pendant 30 ans sans savoir le tort que je faisais à ma santé. Aujourd'hui, mes poumons sont finis et il n'y a plus rien à faire au plan médical",* a témoigné hier Jean-Paul Rousseau, un patient de 68 ans gravement atteint d'emphysème, qui ne peut plus sortir par temps froid ni là où la cigarette est permise. Pendant des années, il a fumé trois paquets par jour et 50 cigares par semaine.

Comme des milliers d'autres Québécois, M. Rousseau souffre d'emphysème, une maladie causée uniquement par le tabac, dont les symptômes apparents ne se font sentir qu'après plusieurs années de consommation.

*"Cette maladie se développe chez tous les fumeurs, mais les symptômes extérieurs n'apparaissent qu'après 30 ans. Les emphysemateux ne peuvent plus faire d'efforts, ils sont constamment essouffés. En phase terminale, des suppléments d'oxygène sont nécessaires",* a expliqué hier le Dr Ron Olivenstein, pneumologue à l'Institut thoracique de Montréal.

Au moment où le cancer du poumon est le tueur numéro un tant chez les hommes que chez les femmes, le Dr Olivenstein déplore que toute l'attention des médias et des politiciens soit maintenant concentrée sur les impacts économiques que pourrait avoir le projet de loi sur la commandite d'événements culturels.

*"C'est comme si on oublie les torts principaux sont les impacts sur la santé. Pour moi, chaque patient est une tragédie personnelle qui pourrait être évitée. Ce n'est pas une statistique. Ce sont des milliers de personnes. Ici, on voit les conséquences du tabac chaque jour",* déplore-t-il.

Roland Leconte, lui aussi atteint d'une maladie pulmonaire obstructive chronique qui, dit-il, a gâché *"les trois quarts de sa vie"*, espère que les gouvernements éviteront à ses petits-enfants les conséquences du tabagisme. Quant à Eric Carsley, dont la femme de 45 ans est morte d'un cancer du poumon après 25 ans de tabagisme, il croit aussi qu'Ottawa doit d'abord penser aux victimes.

Le Dr Olivenstein reconnaît que la décision de fumer est d'abord une responsabilité personnelle, mais la forte accoutumance créée par le tabac pose un problème de santé publique particulier. *"Environ 80 à 85 % des gens qui fument veulent cesser, mais ils sont accrochés. Ça ne veut pas dire que le gouvernement n'a pas de responsabilité. La publicité joue un rôle",* ajoute-t-il.

Au moins 100 cancers du poumon sont diagnostiqués chaque an à l'Institut thoracique et quelques 2500 consultations médicales liées à l'emphysème y sont effectuées. Causé à 80 % par le tabagisme, le cancer du poumon est l'un des plus mortels parce que peu traitable. Huit victimes sur dix décèdent dans les cinq ans suivant le diagnostic.

## Chouette!



NATHALIE KOULISCHER, REUTERS

UNE JEUNE chouette de terrier âgée de neuf jours était nourrie à l'aide d'une seringue par un gardien du zoo d'Anvers, hier en Belgique. C'était la première fois qu'une chouette de terrier naissait en captivité dans ce zoo. Le minuscule oiseau prend du mieux. Il pesait 8,3 grammes à la naissance, contre 24,6 grammes aujourd'hui. Son menu? Des entrailles de souris... modérément.

## Les candidatures se bousculent au rectorat de l'Université Laval

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Les candidatures se bousculent au rectorat de l'Université Laval, alors qu'à deux jours de la fin de la période de mise en candidature, six personnes espèrent occuper la chaise de l'actuel recteur Michel Gervais, dont le mandat se termine ce printemps.

C'est vendredi qu'on saura de façon définitive si ces propositions de candidature sont acceptées par le bureau du président d'élection, entre autres choses parce que chaque proposition doit être accompagnée de la signature de 25 personnes membres de l'Université Laval ou diplômées de l'université.

Hier, c'est le doyen de la faculté des lettres de l'Université Laval, Jacques Desautels, qui a officiellement annoncé sa candidature. Doyen de cette faculté depuis un an et demi, M. Desautels a occupé différents postes dans le réseau universitaire. Il a également été vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à Laval. Spécialiste de la littérature et de la civilisation grecque, M. Desautels est également romancier, s'étant distingué en remportant le prix Robert-Cliche et le prix Molson pour son roman *"Le Quatrième Roi mage"*, publié en 1993.

Cette prestigieuse candidature s'ajoute à quatre autres candidatures officiellement déclarées depuis la mi-janvier, trois professeurs et un étudiant.

Ainsi, Serge Genest, professeur titulaire au département d'anthropologie de la faculté des sciences sociales depuis 1976, a proposé sa candidature. M. Genest a occupé différentes fonctions administratives à l'université, notamment comme directeur du département d'anthropologie.

Michel Pigeon, professeur titulaire au Dépar-

tement de génie civil de la faculté des sciences et de génie depuis 1972, titulaire de la chaire industrielle sur le béton, directeur du Centre de recherche universitaire sur le béton, membre de différentes instances universitaires, a également posé sa candidature.

Tout comme Gabriel Bédard, docteur en physique et enseignant au département de physique depuis 1968, qui avait posé sa candidature au poste de doyen de la faculté des sciences et de génie en 1993.

On compte également la candidature d'un étudiant en économie qui a fondé une entreprise dans le domaine de l'informatique, Sébastien LaRochelle-Côté, qui soutient poser sa candidature non pas dans un objectif de contestation, mais en croyant *"qu'il est possible de faire bouger et d'améliorer les choses"*.

Par ailleurs le vice-principal à l'université McGill de Montréal, François Tavenas, n'a pas encore posé sa candidature par voie de communiqué officiel mais il n'a pas fait mystère de ses intentions, en faisant clairement savoir, par exemple, dans une entrevue au journal *Le Soleil* le 25 janvier qu'il entendait présenter son formulaire de candidature.

M. Tavenas a d'ailleurs été professeur de génie civil pendant plusieurs années à Laval, et doyen de la faculté des sciences et de génie de 1985 à 1989.

Si la course au rectorat compte plus de cinq candidatures, le collège électoral devra se réunir le lundi 3 mars pour effectuer une sélection parmi les candidatures valides, et dans le but d'établir une liste définitive de cinq noms.

La période de mise en candidature se termine vendredi à midi. Le nouveau recteur doit être élu le 2 avril par les 134 membres du collège électoral, et il entrera en fonction le 3 mai.

**Le Centre McGill d'études sur le vieillissement**  
vous invite à une  
**CONFÉRENCE PUBLIQUE**  
le dimanche 23 février 1997, intitulée  
**«Conférence commémorative Jack Tietolman sur la maladie de Parkinson»**

**Conférenciers:**  
Dr Michel Panisset, neurologue et directeur adjoint, recherche clinique, du Centre McGill d'études sur le vieillissement  
Dr Abbas Sadikot, neurochirurgien, Hôpital et Institut Neurologique de Montréal et membre associé, Centre McGill d'études sur le vieillissement

**Endroit:**  
Hôtel Delta Montréal  
450, rue Sherbrooke ouest  
Métro McGill Collège

**Heure:**  
de 14 h à 16 h

**Entrée:**  
Libre (café et thé seront servis)

**Commandité par:**  
Merck Frosst Canada Inc. et  
Hôtel Delta Montréal

**Pour de plus amples renseignements, téléphonez, du lundi au vendredi, au (514) 766-2010.**

**Blacks INTERNATIONAL**  
**SOLDE**  
Vêtements isolés sélectionnés ou sport mode prêt-à-porter  
**40% de rabais**

**DEUX MAGASINS**  
1101, av. Laurier, Outremont  
Tél.: (514) 271-1314/2126  
3525, ch. Queen Mary, Montréal,  
Tél.: (514) 739-4451/2141

**Pour toute question concernant le budget fédéral...**

**Ligne 1 888 du Budget de 1997**

Pour obtenir plus de renseignements, téléphonez sans frais, du lundi au vendredi de 8 h à 22 h (HNE).



**1 888 454-7777**  
**ATME : 1 800 465-7735**

# LE DEVOIR

# MONTRÉAL

## Québec refuse tout passe-droit à l'administration Bourque

La loi sur les sociétés d'économie mixte ne souffrira aucune exception

Encore une fois, la Ville de Montréal a échoué dans sa tentative de convaincre Québec d'obtenir plus de flexibilité dans sa gestion. Alors que le ministère des Affaires municipales encadre de façon serrée l'administration Bourque depuis un état de crise qui s'estompé graduellement, Montréal réclame en vain que tombent les balises pour aller de l'avant avec ses projets de partenariat.

KATHLEEN LÉVESQUE  
MARIO CLOUTIER  
LE DEVOIR

L'administration du maire Pierre Bourque s'est butée hier à un refus catégorique de la part du gouvernement du Québec de mettre de côté certaines obligations de transparence prévues dans le projet de loi 63 sur les sociétés d'économie mixte.

Bien que la Ville de Montréal, en commission parlementaire étudiant le projet de loi, ait qualifié d'«épée de Damoclès» la possibilité que Québec ordonne un référendum pour donner à la population voie au chapitre, le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel est resté imperturbable. Il est hors de question d'accorder quelque faveur

que ce soit à la Ville de Montréal en assouplissant la loi sur les sociétés d'économie mixte. Le ministre Trudel a maintenu le cap sur sa décision d'adopter une loi plus rigide que souple.

«Il n'y aura pas de passe-droit pour n'importe quelle municipalité que ce soit. Beaucoup d'expressions ont été employées au cours des consultations. Le mot qui revient le plus souvent, c'est la sévérité du projet de loi, et c'est vrai que les balises sont sévères pour le secteur privé. Nous voulons toujours privilégier [le fait] qu'il y ait davantage de protection que moins et que les élus municipaux soit redevables à la population», a commenté le ministre Trudel à sa sortie de la commission parlementaire.

Le maire Bourque, qui avait délégué pour l'occasion Noushig Eloyan,

présidente du comité exécutif, et Pierre-Yves Melançon, membre du même comité, s'inquiète de la lourdeur administrative du projet de loi. «À Montréal, c'est très complexe un référendum. Ça mobilise beaucoup de monde, ça coûte très cher [trois à quatre millions]. C'est très difficilement applicable», a expliqué Pierre Bourque.

Avec des problèmes financiers criants à Montréal, le maire Bourque déplore que la notion de profit pour les entreprises privées partenaires soit absente du projet de loi. «C'est un frein pour l'établissement de sociétés d'économie mixte au Québec», soutient-il. «On demande davantage de souplesse pour en faire un outil de partenariat, poursuit le maire. Pour que les entreprises privées soient intéressées à venir travailler en partenariat, il faut qu'elles puissent en tirer un certain profit sinon il y a moins d'intérêt.»

Rémy Trudel s'est dit par ailleurs étonné que le mémoire de Montréal remette en question le contrôle du pouvoir municipal sur la production et la prestation des services publics. «Notre gouvernement a bien fait son nid, lui,

On veut s'assurer, en tout temps, du contrôle majoritaire, absolu, du gouvernement municipal et du pouvoir public sur les services publics municipaux.»

Il refuse toutefois de faire un lien entre l'accueil plutôt froid de Québec à la position de la Ville de Montréal et la situation de crise qui a agité l'hôtel de ville de Montréal. De son côté, l'administration Bourque s'inquiète que «la gestation d'une société d'économie mixte de même que son fonctionnement ultérieur s'accompliront sous le regard inquiet et scrutateur du ministre des Affaires municipales». Ce pouvoir semble inquiéter l'administration qui souhaite le voir balisé notamment «en cas d'agitation syndicale ou de pressions émanant d'autres groupes d'intérêts».

L'application de l'article 45 du Code du travail constitue, selon la Ville, «un frein majeur au développement d'éventuels partenariats publics-privés en limitant singulièrement les avantages économiques». Si le projet de loi devait s'appliquer tel quel, deux seules voies pourraient être empruntées par Montréal, prévient la Ville: le recours à des lois spéciales ou la privatisation.

## Le manque de transparence en urbanisme inquiète

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Le Médiateur de la Ville de Montréal et conseiller de Vision Montréal, Robert Côté, met en doute la volonté de l'administration municipale d'obtenir l'avis des citoyens dans certains dossiers d'urbanisme.

Dans un communiqué émis en fin de journée hier, M. Côté estime que les moyens de consultation populaire utilisés par l'administration du maire Pierre Bourque sont insuffisants lorsqu'il s'agit pour la Ville d'accorder des dérogations mineures ainsi que des autorisations d'usages conditionnels. En clair, les citoyens ignorent la teneur des demandes d'implantation de certains commerces en zones résidentielles.

«Les recherches effectuées par le bureau du Médiateur lui permettent, dans certains cas, de mettre carrément en doute la volonté de l'administration de véritablement obtenir les commentaires des voisins, aussi directement impliqués qu'ils puissent être», peut-on lire dans le communiqué de M. Côté.

Ce dernier note en effet deux prin-

cipales faiblesses dans les obligations juridiques auxquelles se soumet la Ville de Montréal: la publication d'un avis à la population dans un quotidien anglais et un autre français ainsi que l'affichage sur l'édifice concerné par la demande d'un avis aux voisins («rarement visible par les piétons et encore moins par les automobilistes»).

### Recommandation

Dans ce contexte, le Médiateur fait quatre recommandations aux services municipaux concernés. Robert Côté demande que les services municipaux fassent preuve d'«efficacité», que «les citoyens concernés aient une véritable occasion d'intervenir ou d'exprimer leur opinion et soient vraiment consultés», qu'une distribution de feuillets d'information soit effectuée à l'intérieur d'un périmètre donné et que l'affichage sur les édifices soit amélioré afin de le rendre visible de la rue.

Robert Côté, qui n'a pu être joint hier soir, doit remettre son rapport de Médiateur pour l'année 1996 d'ici quelques semaines.

### Nouveau fonds de 4 M \$

## Montréal, Québec et la FTQ s'unissent pour créer 500 emplois

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) ont dorénavant un outil financier pour aider les entrepreneurs montréalais à démarrer leurs compagnies ou à prendre de l'expansion. Le Fonds de solidarité de la FTQ, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal injectent quatre millions de capital de risque pour la création annuelle d'environ 500 emplois.

Un fonds de 525 000 \$ sera ainsi disponible dans huit arrondissements de la Ville de Montréal (sauf le centre-ville) pour attribuer des prêts de 5000 à 50 000 \$ aux entreprises manufacturières et à celles du secteur tertiaire telles que les télécommunications, la robotique, le tourisme et l'environnement.

Ces fonds seront gérés par huit CDEC en collaboration avec autant de SOLIDE, soit des Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi. En clair, les SOLIDE sont des conseils d'administration assurant la supervision des investissements. Les CDEC fournissent les conseillers, ce qui réduit d'autant les coûts d'exploitation par rapport aux investissements.

Chose certaine, dans le champ du démarrage d'entreprises, les CDEC ne se limiteront donc plus à guider les entrepreneurs à travers l'écheveau des programmes gouvernementaux d'aide financière. Les CDEC devront néanmoins répondre à un objectif de rendement établi à 5 % par année par le Fonds de solidarité.

«Le Fonds ne pense s'enrichir avec ça. Ce à quoi on s'attend, c'est que des emplois soient développés. [...] C'est la graine de l'emploi que l'on sème», a affirmé le président-directeur général du Fonds de solidarité, Claude Blanchet.

Plus largement, le Fonds de solidarité a implanté conjointement avec l'Union des municipalités régionales de comté du Québec le réseau des SOLIDE depuis 1991 à travers le Québec.

Pour un investissement de 60 millions auquel participe pour la moitié le Fonds de solidarité, ce dernier estime qu'il y a eu création ou maintien de 9000 à 11 000 emplois.

### Clin d'œil



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

### À cause d'une mauvaise planification en assainissement urbain

## Le fleuve subira trois semaines intensives de rejet d'eaux usées

LOUIS-GILLES FRANCEUR  
LE DEVOIR

La Communauté urbaine de Montréal a fermé hier une grande partie de l'intercepteur sud de la métropole, mis en service l'été dernier, de sorte que les eaux usées de ce secteur fileront directement au fleuve au cours des trois prochaines semaines par le biais de 15 vannes d'évacuation.

Mais c'est pour une bonne cause, dit-on au ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), qui a autorisé ces rejets l'automne dernier, puisque c'est pour permettre à Montréal de percer le plafond de l'intercepteur afin d'y aménager huit nouvelles chutes à neige. Avec plus de 15 chutes à neige, la métropole cessera dès l'an prochain de jeter ses neiges usées au fleuve. Les millions de tonnes de neige sale prendront plutôt, via l'intercepteur, le chemin de l'usine d'épuration où elles seront traitées. Trois semaines de rejets directs au fleuve correspondent à la charge polluante de quatre années de neiges usées, a calculé Montréal, qui voit un immense gain environnemental à long terme d'autant plus qu'on recueillera les neiges du centre-ville, les plus contaminées.

C'est parce que l'enlèvement des neiges usées a été négligé par les planificateurs de l'assainissement urbain que l'intercepteur sud a été construit sans qu'on l'équipe dès le départ de chutes à neige.

Montréal a terminé la construction de ses chutes à neige sur le flanc nord, certaines n'ayant nécessité qu'une moder-

nisation. Présentement, trois chutes sont en construction rues Fullum et Notre-Dame. Les travaux des huit autres vont débiter incessamment par la percée du plafond de l'intercepteur, qui aura été préalablement asséché.

### Pourquoi en février ?

Le directeur intérimaire du MEF pour la région métropolitaine, Daniel Leblanc, a expliqué hier que février avait été choisi en raison des faibles débits d'eaux usées et l'absence de pluies, sans compter que les eaux froides du fleuve vont limiter au possible la prolifération des bactéries coliformes. Quant à la CUM, a-t-il dit, elle profitera de l'assèchement de l'intercepteur pour le nettoyer.

L'enlèvement des «cintres», que l'on va immédiatement installer en vue des travaux qui se poursuivront durant l'été, s'effectuera l'automne prochain. Cela exigera une autre semaine de rejets directs au fleuve, et une autre semaine au printemps prochain pour retirer les derniers équipements.

La construction des huit prochaines et dernières chutes à neige de Montréal coûtera 16 millions, soit un dépassement de 3,7 millions par rapport au montant voté par le conseil, rapportait *La Presse* en fin de semaine.

Au MEF, on espère qu'aucune autre ville ne demandera l'arrêt de l'intercepteur pour se construire de nouvelles chutes à neige. Les villes ne pourront plus rejeter leurs neiges usées dans les cours d'eau d'ici trois ans si le gouvernement présente, comme prévu, un projet de loi en ce sens. Québec prévoyait mettre fin à cette pratique cet hiver mais le MEF a reculé devant les pressions des villes.

### Conflit de travail à Lachenaie

(PC) — La députée de Terrebonne Jocelyne Caron, a assuré hier les cols blancs de Lachenaie qu'elle informerait le ministre du Travail, Matthias Rioux, des enjeux du conflit opposant la municipalité et ses employés de bureau. En grève depuis six semaines, les 34 employés de bureau, membres du Syndicat de la fonction publique, ont occupé hier le bureau de comté de la députée. Le syndicat veut que la Ville retire sa demande d'augmentation des heures de travail sans rémunération.

### Un Bourque affaibli

(Le Devoir) — Invité hier à commenter le leadership du maire Bourque dans le contexte de la mise en place de l'éventuelle Commission de dévelop-

### EN BREF

peuplement de la métropole, le ministre d'Etat à la métropole Serge Ménard s'est réjoui de l'esprit de collaboration du maire de Montréal, qui découlerait de sa faiblesse. C'est ce qui ressort d'une comparaison qu'a fait Ménard entre l'ancien maire Drapeau, qui «était très fort» et qui empêchait ainsi la concertation, et le maire Bourque qui a une «attitude de collaboration».



### COLLECTION L'AVENIR

#### Nouveau programme de français, au primaire, 2<sup>e</sup> cycle

Une vingtaine d'enseignants au 2<sup>e</sup> cycle du primaire ont agi comme consultants.

Directeur de la collection:  
Michel David

PISTES (4<sup>e</sup> année)  
auteur: Michel David

Pistes 1 - manuel, 128 pages, 14,95 \$  
Pistes 2 - manuel, 128 pages, 14,95 \$  
Pistes 3 - manuel, 136 pages, 14,95 \$  
Pistes 4 - manuel, 272 pages, 14,95 \$  
Guide d'enseignement, 290 pages, 25 \$

SENTIERS (5<sup>e</sup> année)

auteurs: Lucie Lessard  
Micheline Jobin

EN ROUTE (6<sup>e</sup> année)

auteurs: Christiane Vézina  
Michel David

Les auteurs de cette collection sont parvenus à créer des manuels originaux, bien construits et complets. Ils ont volontairement délaissé les thèmes surexploités pour se tourner vers des unités ouvertes à une exploitation multidisciplinaire. Chacun des livres de la collection est formé de deux unités (70 heures d'enseignement et il couvre une étape de l'année académique. On retrouve dans chaque unité des pratiques de lecture de textes courants et de textes littéraires et des pratiques variées et intéressantes d'écriture et de production orale. Toutes ces activités sont interreliées et forment un tout signifiant dans un manuel bien illustré. De plus, l'élève peut profiter, à la fin de chacune des unités, de tests formatifs, d'activités de réinvestissement, de suggestions de lecture et d'un lexique.

GUÉRIN, éditeur ltée

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2

Téléphone: (514) 842-3481

Télécopieur: (514) 842-4923

Adresse Internet: www.vigie.qc.ca/LIDE

## FONDACTION

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT  
POUR LA COOPÉRATION  
ET L'EMPLOI

## LE FONDS QUI GRANDIT

1 800 253-6665 / (514) 525-5505

Service téléphonique • Service au comptoir Fondation

2100, rue de Maisonneuve Est  
(angle de Lorimier), Montréal

• de 9 h 00 à 21 h 00 : du lundi au vendredi  
• de 9 h 00 à 17 h 00 : samedi - 15, 22 février et 1<sup>er</sup> mars

## PLUS

Pour ma retraite  
Pour l'emploi

PLUS qu'un REER... PLUS qu'un fonds mutuel... PLUS avantageux sur l'impôt... PLUS pour l'investissement au Québec... PLUS pour la coopération... PLUS pour le développement durable... PLUS pour l'implication des travailleurs...

# LE DEVOIR

# BUDGET 1997

## Les étudiants n'ont pas été oubliés

MARIE TISON  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement fédéral a cherché à attirer les bonnes grâces des étudiants. Dans le budget qu'il a présenté hier, le ministre des Finances Paul Martin a proposé d'accroître l'aide fédérale aux études supérieures et au perfectionnement professionnel de 137 millions en 1998-99. Actuellement, cette aide se situerait à environ 500 millions \$.

En 1999-2000, ce sont 202 millions supplémentaires qui seront versés, et par la suite, lorsque toutes les mesures produiront leur effet, environ 275 millions.

Le gouvernement haussera progressivement le montant servant au calcul du crédit pour études, qui passera ainsi de 100 \$ à 200 \$. Il bonifiera également le crédit d'impôt pour frais de scolarité et élargira sa portée pour couvrir les frais afférents obligatoires imposés par les universités. Il entend également permettre aux étudiants et aux parents qui ne peuvent se prévaloir de ces deux crédits parce qu'ils ont un revenu insuffisant de reporter les crédits inutilisés sur les appliquer à leurs revenus futurs.

Grâce aux mesures présentées dans les budgets de 1996 et 1997, l'aide fiscale combinée — fédérale et provinciale — devrait passer de 900 \$ à 1200 \$ par année pour un étudiant typique. Le fédéral entend également rallonger la période de grâce accordée aux étudiants qui sont incapables de rembourser leurs prêts étudiants: cette période, pendant laquelle le gouvernement paie les intérêts du prêt, passera de 24 à 36 mois.

Le gouvernement a également décidé de doubler le plafond annuel de cotisations au régime enregistré d'épargne-études, le faisant passer de 2000 \$ à 4000 \$.

De plus, les contribuables pourront transférer les fonds inutilisés de ce régime dans un REER (régime enregistré d'épargne-retraite) s'ils n'ont pas utilisé toutes leurs déductions. Enfin, le gouvernement augmentera de 30 % l'aide fédérale à l'alphabétisation à partir de 1997-98, la faisant passer de 22,3 à 29,3 millions \$.

## Les réactions au budget

■ Michel Audet, président de la Chambre de commerce du Québec, affirme que le ministre des Finances Paul Martin a livré la marchandise en offrant un autre budget qui fait la lutte au déficit, et ce, bien qu'il ait encore «pelleté» une partie de son déficit aux provinces et qu'il ait sabré dans les programmes sociaux. Il soulève toutefois un point négatif: la faible baisse des cotisations à l'assurance-emploi, de 0,10 \$ par 100 \$ de contribution. «On souhaitait une baisse des cotisations plus accrue pour les employés et les employeurs. La caisse de l'assurance-emploi enregistre présentement un surplus de cinq milliards. On aurait souhaité une plus grande diminution pour augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs. C'est mieux que rien, mais c'est insuffisant.»

■ Pierre Brunette, fiscaliste et critique en matière de fiscalité de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec, juge que «le budget du ministre des Finances Paul Martin est très responsable en gardant une ligne favorisant une baisse des taux d'intérêt pour aider à la croissance économique». En agissant de la sorte, selon lui, le ministre Martin démontre qu'en faisant des sacrifices, on peut se donner une certaine marge de manœuvre pour stimuler l'économie. Il applaudit par ailleurs le changement que le ministre Martin a apporté afin de réduire les inégalités pour les employés des grandes entreprises qui laissent leur emploi avant l'âge de la retraite. Il souligne par ailleurs que la baisse apportée à la cotisation à l'assurance-emploi n'est pas énorme: «Ca représente 0,75 \$ par semaine et 39 \$ par année.» Même s'il trouve que ce budget est à saveur électorale, M. Brunette considère qu'il est malgré tout responsable.

■ Jean-Pierre Dubeau, président de l'Ordre des comptables agréés du Québec, affirme que «c'est un bon budget car le ministre des Finances Paul Martin garde le cap sur la lutte au déficit». Avec ce budget, souligne-t-il, le ministre se donne une marge de manœuvre de quatre milliards pour diminuer le déficit. «De plus, il est conservateur dans son budget: il se donne une marge pour les prochaines années en prévoyant un apport de revenus réaliste.» Un autre bon point, souligne le président de l'Ordre, l'accent que le ministre met sur la formation des étudiants et les fonds débloqués pour la recherche et le développement. Il salue de plus la philosophie du ministre, qui affirme que la création d'emplois, c'est l'affaire du secteur privé. «Somme toute, c'est un excellent budget qui respecte les orientations du ministre Martin pour atteindre bientôt un déficit zéro.»

■ Gérard A. Ponton, p.-d.g. de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec, croit que «c'est un bon budget car le ministre des Finances Paul Martin a fait la preuve qu'il contrôle la situation financière du pays. C'est également un bon budget car le ministre se donne une marge de manœuvre pour stimuler la croissance économique. C'est un bon exemple pour le vice-premier ministre et ministre de l'Économie et des Finances, Bernard Landry». Les perspectives économiques s'améliorent de plus en plus au pays, explique-t-il. «Les investisseurs étrangers vont aimer ça.» M. Ponton se fait moins conciliant en ce qui a trait à la réduction de 0,50 \$ par 100 \$ de contribution pour la cotisation à l'assurance-emploi. «Le ministre Martin devrait remettre les surplus de la caisse de l'assurance-emploi aux cotisants plutôt que de s'en servir pour diminuer le déficit.» Mais, en général, le p.-d.g. de l'Alliance soutient que c'est un bon budget. «Le ministre Martin récolte ce qu'il a semé.»

■ Jézabelle Palluy, présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), accorde une note de cinq sur dix au ministre Paul Martin pour son budget 1997, en ce qui a trait aux revendications des étudiants. La présidente de la FEUQ se réjouit de la décision du gouvernement Chrétien d'accroître l'aide fédérale aux études supérieures et au perfectionnement professionnel. Elle se dit satisfaite des mesures apportées au régime d'aide financière pour les étudiants, notamment en ce qui a trait à la prolongation de la période de grâce accordée aux étudiants incapables de rembourser leurs dettes. «Finalement, on a des actions concrètes pour lutter contre l'endettement étudiant», a déclaré Mme Palluy. Elle a rappelé qu'au Québec, un bachelier aura une dette moyenne de 10 000 \$. Fait à souligner, le gouvernement fédéral a décidé de doubler le plafond annuel de cotisations au régime enregistré d'épargne-études, le faisant passer de 2000 \$ à 4000 \$ et de bonifier le crédit d'impôt pour frais de scolarité. De telles mesures réjouissent Jézabelle Palluy. Seule ombre au tableau, dit-elle, les paiements de transfert aux provinces sont à la baisse, ce qui risque de se traduire au Québec par des compressions additionnelles dans l'éducation.

## Vers un déficit zéro en l'an 2000?

D'ici deux ans, Ottawa n'aura plus besoin d'emprunter d'argent neuf pour financer ses programmes et sa dette

La prévision d'un déficit zéro en l'an 2000 est absente du budget 1997 du ministre des Finances, Paul Martin, même si les chiffres et les tendances y conduisent tout droit. Mais pourquoi?

JEAN DION  
LE DEVOIR

Ottawa — La coïncidence des étapes paraît beaucoup trop belle pour qu'on puisse volontairement l'ignorer, mais le gouvernement libéral, soucieux de ne pas déroger à sa politique d'objectifs budgétaires mobiles sur deux ans, a choisi de n'en point souffler mot.

Aussi la prévision d'un déficit zéro en l'an 2000 est-elle absente de ce budget 1997, même si l'évolution de la situation au cours des trois dernières années, les chiffres et les tendances y conduisent tout droit.

Le déficit de l'exercice en cours ne devrait ainsi pas excéder 19 milliards de dollars, comparativement aux 24,3 milliards prévus par le ministre des Finances Paul Martin. Une diminution nette de plus de moitié en trois ans, soit depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux.

L'an prochain, il devrait chuter à 17 milliards — en réalité, 14 milliards plus trois autres milliards constitués dans la «réserve pour éventualités» qui est devenue une marque de commerce des budgets libéraux et qui vise surtout à prémunir Ottawa contre une éventuelle flambée des taux d'intérêt.

Puis, en 1998-99, M. Martin prévoit, selon la même formule, un déficit de neuf milliards. Chaque fois, a-t-il tenu à souligner hier, «nous avons fait beaucoup mieux que l'objectif visé» et «nous gardons le cap sur la réduction du déficit». «Il serait insensé de modifier notre stratégie», a-t-il ajouté. Quant à savoir pourquoi il ne va pas plus loin dans le

temps, on peut penser qu'il a voulu, à la veille d'élections générales, se garder d'évoquer un chiffre qui est de plus en plus synonyme d'attaque contre les démunis et, au même moment, éviter de donner des munitions au Parti réformiste qui lui répète depuis des lunes qu'un budget équilibré est possible avant le prochain siècle sans pour autant mettre la hache partout.

En ce qui a trait au déficit anticipé de 19 milliards pour 1996-97 (2 % du produit intérieur brut), M. Martin l'attribue à la baisse des taux d'intérêt observée au cours des derniers mois, qui a amené une diminution des frais de la dette publique; à l'exactitude de ses prévisions en matière de dépenses de programmes — il s'est même permis d'y ajouter 800 millions au titre de la nouvelle Fondation canadienne pour l'innovation, financée rétroactivement à même le dernier budget; et à une légère augmentation des recettes, obtenue parce que la lenteur de la croissance économique a été largement compensée par la perception accélérée des cotisations d'assurance-emploi et la vente par le fédéral du système de navigation aérienne NavCan.

Dans l'ensemble, l'exercice présent se terminera par un excédent de 26,5 milliards dans les opérations courantes du gouvernement — revenus: 135,5 milliards, dépenses: 109 milliards —, duquel on doit retrancher 45,5 milliards de frais liés à la dette publique. L'an prochain, le solde de fonctionnement passera à 32 milliards, mais les frais de la dette grimperont légèrement à 46 milliards, pour un déficit «fondamental» de 14 milliards.

Ce solde continuera d'ailleurs d'augmenter, pour passer à 4,7 % du PIB d'ici 1998-99, le ratio le plus élevé depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

De même, fait important, Ottawa entrevoit la lumière au bout du tunnel quant à ses besoins financiers (l'argent neuf qu'il doit emprunter sur les marchés de crédit pour financer ses programmes ou payer les intérêts sur sa dette),

anticipant un premier excédent en la matière, bien que léger, depuis la fin des années 1960. Le gouvernement central du Canada deviendrait ainsi le seul des pays du G7 non déficitaire à cet égard.

«Au cours des 20 dernières années, la dette du gouvernement a, année après année, augmenté plus rapidement que les revenus du pays, a déclaré M. Martin. Il fallait mettre fin à cette tendance, et nous y mettons fin. En fait, notre économie va bientôt croître plus rapidement que notre dette. Il sera alors plus facile de gérer la dette. Une part croissante de nos recettes sera consacrée aux services dont les Canadiens ont besoin au lieu d'aller dans les poches des créanciers obligataires.»

Pour expliquer ce rendement, le ministre a évoqué hier le rythme «ferme, mesuré et responsable» qu'il a maintenu et entend maintenir dans sa gestion des finances publiques, et la prudence de ses hypothèses. Il s'est également félicité de ce que l'essentiel des économies nettes réalisées au cours de son mandat aient été grâce à une réduction des dépenses de l'État (91 % plutôt qu'à une augmentation du fardeau des contribuables.

Ce qu'il dit moins sinon pas du tout, cependant, c'est qu'environ la moitié de la baisse des dépenses survenue sur cinq ans — 103,5 milliards en 1998-99 comparativement à 118,7 milliards en 1994-95 — est imputable aux compressions faites dans le cadre du Transfert social canadien en matière de santé et de programmes sociaux, bref ont été reflétées aux provinces.

Pour le reste, la Défense nationale, les sociétés d'État et l'aide internationale auront été particulièrement touchées.

«Il est encore trop tôt pour crier victoire», note enfin le budget. Mais M. Martin, lui, n'a pas manqué de rappeler que «l'époque des coupures touche à sa fin», que «les finances du pays sont enfin reprises en main», et que «nous pouvons constater que le pire est passé et que le meilleur nous attend».

## Quelques dizaines de millions aux entreprises

Le budget leur alloue 260 millions cette année, 233 et 301 millions pour chacune des deux années suivantes

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

S'il y a peu pour l'emploi dans ce budget sans saveur, où l'on saupoudre un peu partout à petits grains, le ministre Paul Martin réserve quelques dizaines de millions aux entreprises — 260 millions, en fait, en 1997-98, 233 et 301 millions pour chacune des deux années suivantes. Il est clair que la priorité est le maintien du cap sur l'assainissement des finances publiques pour mettre en place un climat économique propice à cette création d'emplois «forte et soutenue».

On se targue d'ailleurs d'avoir contribué à la création nette de 231 000 emplois dans le secteur privé depuis la fin de 1995 grâce à cette conjoncture favorable ayant engendré le retour des taux d'intérêt à des niveaux jamais vus en 35 ans. «La baisse des taux d'intérêt depuis 1995 favorisera la création d'un plus grand nombre d'emplois dans le secteur privé en 1997 et 1998», a promis le ministre des Finances dans son plan budgétaire.

Les nouvelles mesures du budget, incluant les 47 millions injectés dans le soutien aux études supérieures, totalisent ainsi les 260 millions. À cette somme viennent s'ajouter les 735 millions représentant cette enveloppe de mesures antérieures au budget de 1997, soit les 425 millions consentis aux travaux d'infrastructure, les 250 millions du programme pour l'embauche de nouveaux travailleurs, les 10 millions ajoutés au secteur radio de la SRC et les 50 millions du programme d'aide à la remise en état de logements.

C'est le secteur du tourisme qui reçoit finalement l'attention dans ce

quatrième budget Martin. Ainsi, on prévoit accroître de 15 millions par année au cours des trois prochaines années les crédits affectés à la Commission canadienne du tourisme. La Banque de développement du Canada gèrera également un nouveau mécanisme de financement du tourisme, soutenu au moyen d'une injection de capitaux de 50 millions. On prévoit ainsi que la Banque de développement pourra engager jusqu'à 250 millions de nouveaux prêts pour des projets d'agrandissement et de remise en état d'installations touristiques, et jusqu'à 500 millions en développant des partenariats avec des institutions financières privées.

Pour les régions rurales, Ottawa majorera de 50 millions le budget de la Société du crédit agricole. Et une somme de 30 millions sur trois ans sera consacrée au raccordement des collectivités à l'autoroute canadienne de l'information.

Pour la petite entreprise, le gouvernement fédéral propose une mesure visant un allègement du fardeau administratif, rattaché au versement des retenues à la source. Le budget prévoit qu'on permette aux employeurs dont les versements mensuels moyens sont inférieurs à 1000 \$ d'effectuer un versement trimestriel. Coût de cette mesure, selon les estimations de M. Martin: 180 millions.

Un petit passage est réservé à la Loi sur les prêts aux entreprises. Ce programme aide les PME à contracter des emprunts auprès des banques et d'autres prêteurs. Le budget prévoit relever le plafond de ce programme en le faisant passer de 12 à 14 milliards.



Le ministre des Finances, Paul Martin, arrivant à la Chambre des communes poursuivi par une horde de photographes.

## Ottawa nourrit la lutte à la pauvreté des enfants

L'enveloppe réservée à cette mission grimpera à six milliards

JEAN DION  
LE DEVOIR

Ottawa — Le gouvernement libéral a profité du dépôt de son quatrième budget pour réitérer son engagement tout récent — et électoralement rentable — à lutter contre la pauvreté infantile, et il a fait part à cet égard de sa volonté de mettre sur pied, en collaboration avec les provinces, un nouveau régime de prestations pour enfants.

Ottawa se dit prêt à adjoindre 600 millions de dollars d'argent neuf aux 5,1 milliards qu'il consacre annuellement au secteur, ce qui, combiné à un réaménagement du programme de Supplément du revenu gagné, portera l'enveloppe globale à six milliards.

Le nouveau régime, qui a fait l'objet d'une entente de principe entre le fédéral et toutes les provinces à l'exception du Québec, devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1998, «ou plus tôt si c'est possible», espère Ottawa, mais d'importantes modalités de financement et d'opération restent encore à être discutées.

Pour le ministre des Finances Paul Martin, une modification du régime d'aide aux enfants s'impose d'autant plus que, dans bien des cas, un retour au travail nuit aux chefs de familles prestataires de l'aide sociale car il enlève aux

enfants l'accès à des prestations ou à des services dont ils ont besoin.

«Maintenir un système qui pénalise les parents lorsqu'ils réintègrent le marché du travail en aggravant la situation de leurs enfants n'a rien d'une politique économique éclairée. [...] Le fonctionnement du système actuel de services et de soutien défie toute logique, et il est par-dessus tout inéquitable», a déclaré M. Martin dans son discours.

En substance, Ottawa veut donc substituer à la formule existante un régime qui offrirait ce qu'il appelle «une prestation canadienne améliorée pour enfants», qui servirait de base et auquel viendraient se superposer les interventions des provinces: prestations en nature aux familles à faible revenu ne disposant pas de l'aide sociale, crédit d'impôt pour revenu gagné, services de garde, etc.

Pour y arriver, le fédéral compte agir en deux temps. D'abord, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1997, il injectera 70 nouveaux millions — qui devaient initialement être dépensés en 1988 — au titre du Supplément du revenu gagné, dont l'enveloppe passera à 195 millions. De plus, on calculera désormais les prestations non plus en prenant la famille pour base mais bien le nombre d'enfants. Ainsi, un ménage qui avait droit à 500 \$ par année (prestation maximale) recevra 1010 \$ pour les deux premiers en-

fants, et 330 \$ pour chaque enfant supplémentaire.

La deuxième étape, prévue pour juillet 1998 au plus tard, verra le Supplément du revenu gagné et une «prestation fiscale améliorée» se fondre en une seule prestation fiscale pour enfants. En vertu de la nouvelle formule, la prestation maximale pour les familles à faible revenu passera à 1625 \$ s'il y a un enfant à 3050 \$ s'il y en a deux, et augmentera de 1425 \$ pour chaque enfant supplémentaire.

Cela aura pour effet, soutient Ottawa, de «réduire les écarts actuels de prestations en accroissant l'aide versée aux familles à faible revenu qui travaillent, tout en veillant à ne pas réduire le soutien global aux familles bénéficiaires de l'aide sociale».

Et l'apport des provinces sera essentiel. «Pour parvenir à ce résultat, la prestation fédérale comportera l'obligation, pour les provinces et territoires, de réinvestir des ressources équivalentes pour venir en aide aux enfants des familles à faible revenu qui travaillent», lit-on dans le plan budgétaire. La façon dont cette collaboration s'articulera doit faire l'objet d'un accord plus poussé entre les paliers de gouvernement.

Quant au Québec, il est resté en marge des discussions fédérales-provinciales, ou il s'est contenté du rôle d'observateur. Il a d'ailleurs déjà annoncé, il y a trois semaines, la création d'une allocation unifiée pour enfants, dont Ottawa considère que les objectifs sont compatibles avec les siens.

## • BUDGET 97 •

Les réactions  
au budget

■ Clément Godbout, président de la FTQ, a plutôt bien accueilli le budget fédéral. «On ne change pas de cap: objectif déficit zéro, a commenté M. Godbout. Donc, le Canada annonce qu'il doit payer sa dette, et qu'il va arrêter d'emprunter. Ce n'est pas une mauvaise nouvelle en soi. Ça peut casser la morosité.» M. Godbout estime cependant que le ministre Martin n'a pas fait les efforts nécessaires pour la relance de l'emploi au pays, notamment par des mesures qui auraient favorisé la réduction du temps de travail et la réorganisation du travail. Le ministre des Finances prévoit en effet que le taux de chômage descendra sous la barre des 9 % en 1998 seulement. Le maintien du taux de chômage à 9,7 % indigna particulièrement Clément Godbout. «On ne voit pas de programmes incitatifs à la création d'emplois», déplore le président de la Fédération des travailleurs du Québec. Mais M. Godbout félicite malgré tout le ministre Paul Martin pour ne pas avoir cédé à la tentation de diminuer les impôts. «Ce n'est pas un mauvais budget», juge-t-il.

■ Gérald Larose, président de la CSN, n'y va pas de main morte pour qualifier le budget Martin. «C'est un budget strictement et purement électoraliste, qui veut masquer un bilan social vraiment lourd», a fulminé le président de la Confédération des syndicats nationaux. Tout comme son homologue de la FTQ, Clément Godbout, Gérald Larose estime que le gouvernement Chrétien n'a pris aucune mesure significative pour la relance de l'emploi. «Le comptable Martin peut être content de balancer ses colonnes, mais il ne pourra pas passer sous silence que le Canada a un taux de chômage qui est le double de celui des États-Unis.» M. Larose croit que le budget Martin est «strictement tape-à-l'œil», précisant que seulement 25 millions \$, «en argent neuf», seront investis dans la création d'emplois. «Ce sont des poussières», dit-il.

■ Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, juge pour sa part que le budget fédéral est «décevant». À l'instar des leaders de la CSN et de la FTQ, la présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec croit qu'Ottawa «passe complètement à côté» du problème «majeur» à l'heure actuelle: le chômage. «Alors que le gouvernement disposait de marges de manœuvre substantielles, acquises notamment par les restrictions à l'assurance-chômage, le gouvernement ne fait rien pour relancer l'emploi», déplore-t-elle. Mme Pagé est également déçue de constater que le gouvernement n'a pas jugé pertinent d'atténuer les compressions projetées dans les paiements de transferts pour la santé, l'éducation et l'aide sociale, laissant aux gouvernements provinciaux l'odieuse tâche de gérer la dé croissance.

■ Denis Beauregard, président du Conseil du patronat du Québec, a remarqué que le budget Martin est «prudent», et qu'il s'inscrit «sous le signe de la continuité». «Ce budget sera bien accueilli par les marchés financiers, parce que le ministre livre la marchandise annoncée en termes d'assainissement des finances publiques, sans toutefois porter atteinte à la croissance économique», estime M. Beauregard. Le nouveau président du Conseil du patronat a fait l'éloge de Paul Martin, qui a «réussi à redonner confiance aux marchés financiers». «Cela est particulièrement important au moment où nous devons financer sur les marchés étrangers une part très importante de notre énorme dette qui dépasse maintenant les 600 milliards», a-t-il rappelé. «Il reste encore du travail à faire pour assainir les finances publiques et pour relancer l'emploi», a averti cependant M. Beauregard. Ce dernier croit enfin que le ministre des Finances a résisté à la tentation de présenter un «budget électoraliste».

■ Paule Doré, présidente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, s'est enfin montrée «satisfaite» de la performance du gouvernement Chrétien. «Dans la lutte au déficit, ils ont mieux fait que prévu, ce qui est excellent», a-t-elle dit. Cette dernière estime que la réduction du déficit sous la barre des 19 milliards «améliore la position du Canada sur la scène économique mondiale». Seule ombre persistante, la relance de l'emploi. Mais Mme Doré croit que la croissance économique anticipée de 4 % prévue pour cette année contribuera à la relance. La présidente de la Chambre de commerce est par ailleurs heureuse de constater que les objectifs budgétaires du gouvernement ne reposent pas sur de nouveaux impôts ou de nouvelles taxes. Elle salue la création d'une Fondation canadienne pour l'innovation, l'augmentation à 75 % de la déduction fiscale pour dons de charité, et la prolongation du programme d'infrastructures. Mme Doré reconnaît toutefois dans un même souffle que le quatrième budget Martin comporte une saveur typiquement «électorale», puisque le gouvernement s'accorde un répit dans la lutte au déficit, se contentant de prévoir une réduction additionnelle de deux milliards pour 1997-1998.

Propos recueillis par Brian Myles et François Normand

## Un budget cynique et électoraliste, selon Landry

Il dénonce l'ingérence fédérale en matière de santé et d'éducation

Malgré une vilaine grippe, le ministre des Finances Bernard Landry a décelé des «bonbons» destinés à plaire aux électeurs dans le budget Martin. Mais, prévient-il, la potion s'avère empoisonnée pour le Québec, rendant encore plus difficile la préparation du budget de son gouvernement.

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Le ministre des Finances Bernard Landry s'est dit «amèrement déçu» du budget présenté hier par son homologue fédéral, Paul Martin, un budget qu'il qualifie de «cynique et électoraliste». M. Landry déplore surtout le fait qu'en raison de résultats meilleurs que prévus, Ottawa aurait pu mettre fin aux compressions dans les transferts aux provinces, rembourser le Québec pour la TPS et

créer des emplois.

En outre, le ministre Landry trouve inacceptable de voir le fédéral s'engager dans des compétences provinciales comme la santé et l'éducation.

«Il nous impose 1,4 milliard en transferts coupés, a-t-il déclaré, et il revient faire de l'alphabetisation, de la nutrition prénatale et créer un système canadien d'information en santé. C'est un fédéralisme prédateur et irresponsable.»

Le désengagement fédéral en matière de transferts ne ressemble en rien à ce qui se passe au Québec entre le gouvernement Bouchard et

les municipalités ou les commissions scolaires, assure le ministre des Finances.

«Lui, il a une pelle mécanique pour déverser ça à coups de milliards dans notre cour; moi, ce que j'ai fait cette année, avec une cuiller à café, j'ai envoyé 75 millions aux municipalités.»

Le ministre Landry a dénoncé hier les nombreuses ingérences dans les compétences québécoises avec la création de la prestation fiscale pour enfants, la Fondation canadienne pour l'innovation, le Fonds pour l'adaptation des soins de santé et le Fonds d'intégration des personnes handicapées. De plus, a-t-il rappelé, avec 25 % de la population canadienne, le Québec devra assumer en moyenne, d'ici 2003, 30 % des compressions imposées aux provinces avec la mise en place du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux

(TCSPS). Malgré tout, il dit maintenir toutefois ses objectifs dans la préparation de son propre budget, prévu pour la fin mars. Il est hors de question toutefois d'augmenter le fardeau fiscal des Québécois. Le ministre compte d'ailleurs continuer de réclamer d'Ottawa 1,9 milliard pour l'harmonisation de la TPS.

«Il va, l'argent, a-t-il dit en parlant de Paul Martin. Son budget annonce un déficit de cinq milliards de moins que prévu. Je me serais contenté d'un chèque en plusieurs versements.»

Selon le vice-premier ministre, le gouvernement fédéral n'assume pas plus ses responsabilités envers les sans-emploi puisqu'il refuse de faire des gestes concrets pour la création d'emplois.

«M. Chrétien s'est pourtant fait élire en promettant des jobs, des jobs, des jobs...», a-t-il souligné.



Bernard Landry

ARCHIVES LE DEVOIR

## L'opposition accuse Martin d'abandonner les chômeurs

HUGUETTE YOUNG  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Budget électoraliste, budget «d'échec», les qualificatifs n'ont pas manqué hier pour décrire le quatrième budget du ministre des Finances Paul Martin.

Selon les partis d'opposition, ce budget ne contient aucune mesure pour la création d'emplois et abandonne les chômeurs à leur sort.

Aux Communes, le critique financier du Bloc québécois, Yvan Loubier, a accusé le ministre de rater carrément son coup.

«Il aurait pu faire des choses extraordinaires au niveau de la création d'emplois, au niveau d'une véritable lutte contre la pauvreté, et donner une impulsion à la création d'emplois à long terme tout en maintenant son cap sur le déficit zéro pour l'an 2000. Au lieu de cela, le ministre des Finances nous a présenté des mesures franchement électoralistes», a dit M. Loubier.

Avec la marge de manœuvre «extraordinaire» dont il disposait, le ministre aurait pu resserrer les dépenses fiscales, réduire les bénéfices des entreprises et réformer la fiscalité.

«Après trois ans et demi à la tête du

ministère des Finances, il est incapable de produire une seule ligne sur la réforme de la fiscalité», a protesté M. Loubier.

Pour sa part, le chef conservateur Jean Charest aurait aimé qu'on réduise les cotisations d'assurance-chômage d'un tiers. L'une des seules mesures positives, a-t-il expliqué aux journalistes, c'est la prestation nationale pour enfants, «un pas dans la bonne direction».

Autrement, le budget maquille les chiffres pour réduire le déficit et bien faire paraître le ministre en cette année pré-électorale, a-t-il avancé au

cours d'un point de presse.

Selon M. Charest, si le gouvernement a pu réduire son déficit de plus de 5 milliards \$, c'est qu'il a surtaxé les Canadiens d'environ le même montant.

«C'est un budget pour que Paul Martin puisse mieux paraître et c'est aux dépens des sans-emploi parce que ce gouvernement reconnaît dans ses propres documents budgétaires qu'il utilise le fonds d'assurance-chômage comme source de revenus. C'est la deuxième plus importante source de revenus du gouvernement.»

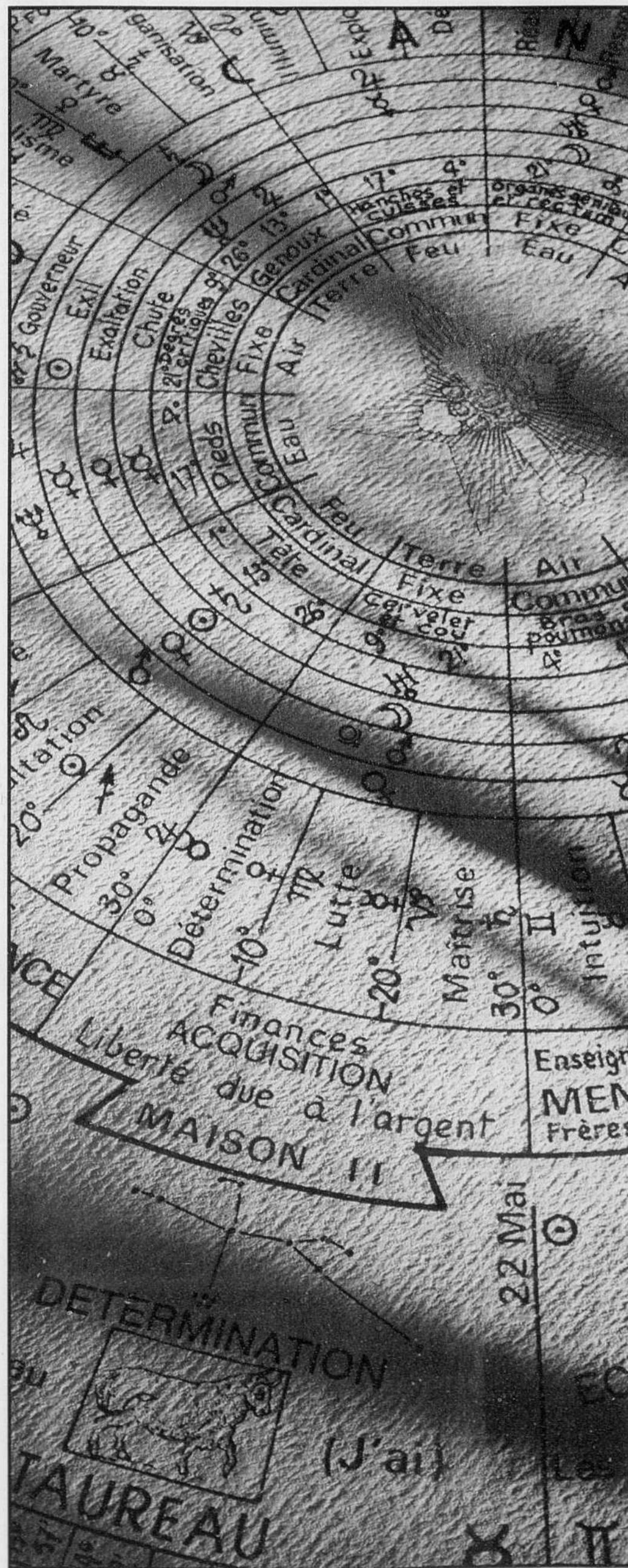
Comme le chef réformiste Preston

Manning, M. Charest croit que le budget aurait dû contenir des baisses d'impôt. Aussi, promet-il de faire campagne là-dessus.

M. Manning, qui lui aussi promet des baisses d'impôt aux Canadiens, estime que ce budget décevra énormément les contribuables.

«Ils veulent des sous dans leurs poches, c'est ce qu'ils veulent», a-t-il souligné hier sur un ton sceptique.

La chef néo-démocrate Alexa McDonough estime pour sa part que ce budget contient beaucoup de petits bonbons qui ne riment pas à grand-chose.



Il existe  
plusieurs façons  
de décider  
de son avenir.

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

Infractions à la loi référendaire

### Les jugements ne sont pas pour demain

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Presque 18 mois après le référendum du 30 octobre 1995, aucun jugement n'a encore été prononcé dans deux séries de plaintes portées par le Directeur des élections, Pierre-F. Côté, tant contre des partisans du OUI que contre des partisans du NON.

Tous sont accusés de diverses transgressions à la Loi référendaire, présumément commises lors de la campagne d'octobre ou le jour même du scrutin. Un premier groupe de 20 accusés, dont onze proviennent de l'extérieur du Québec, ont été mêlés à l'organisation de la Marche de l'unité qui a amené quelque 40 000 personnes dans le centre-ville de Montréal le 27 octobre, trois jours avant la tenue du vote référendaire.

Les poursuites sont intentées contre ceux qui auraient payé des sommes d'argent pour acquitter les frais de transport des manifestants ou qui auraient offert des services de transport à prix réduit.

Il faut noter que la plupart des accusés provenant hors du Québec ont refusé d'enregistrer un plaidoyer dans l'affaire. Leur avocat, Marc-André Fabien, a demandé le rejet des poursuites sous prétexte que les constats d'infraction étaient invalides parce que signés non par Pierre-F. Côté lui-même mais par un de ses adjoints. Le juge Bernard Grenier, de la Cour du Québec, a rejeté cette requête, mais sa décision sera contestée à compter du 5 mars prochain par le moyen d'une requête en évocation.

Certains des accusés veulent attendre le verdict de la Cour suprême dans le dossier Libman avant que leur cause ne procède. L'ancien député Robert Libman conteste la loi référendaire sous prétexte qu'elle nuit à la liberté d'expression en forçant les partisans d'une même option à se regrouper sous le même comité parapluie.

Par ailleurs, la cause de 29 scrutateurs et de deux délégués officiels du camp du OUI concernant l'annulation d'un nombre trop élevé de bulletins de vote doit être entendue au Palais de justice de Laval à partir d'aujourd'hui. Mais la date d'audition de la cause sera vraisemblablement reportée car il faut au préalable poursuivre la communication de la preuve.

Enfin, une quarantaine d'étudiants de l'université Bishop comparaitront le 7 mars prochain sous l'accusation de s'être inscrits illégalement sur la liste électorale ou d'avoir voté illégalement lors du référendum.

Négociations dans le secteur public

### Les syndicats sont en colère

Le départ de 15 000 syndiqués implique la réouverture des conventions

Le gouvernement Bouchard a fait son nid, mais les syndicats ne le trouvent guère attrayant. La raison en est simple: la proposition gouvernementale pour le départ de 15 000 syndiqués du secteur public vise clairement une réouverture des conventions collectives.

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les syndicats représentant les 400 000 employés de l'État sont en colère. Dans sa dernière proposition rendue publique hier, le gouvernement reconnaît implicitement le besoin de rouvrir les conventions collectives afin d'atteindre une réduction nette et permanente de 15 000 employés de l'État: 7325 à la santé, 5000 à l'éducation et 2675 dans la fonction publique.

«Je ne sais pas si le gouvernement est sourd, a déclaré le secrétaire général de la FTQ, Henri Massé, parce que la proposition qu'il nous fait nous ramène à la situation de dé-

cembre. Nous, on ne négociera pas de préalable tel que la réouverture des conventions collectives.»

En outre, la proposition d'hier ne touche presque pas aux employés de soutien, que représente la FTQ puisque leur régime de retraite n'existe que depuis 1973. Même si elle prévoit des arbitrages difficiles entre des syndicats qui possèdent différents régimes de retraite, la Fédération se dit toutefois prête à continuer de négocier pour en venir à une entente visant tous les syndiqués, sans toucher aux conventions.

La proposition gouvernementale comprend une clause qui déplaît grandement aux centrales syndicales puisqu'elle suppose la réouverture des conventions collectives. On y indique que «des ententes devront être convenues entre les parties pour permettre une attrition nette du nombre d'enseignants dans le secteur de l'éducation» et que dans la santé, on modifie «certaines dispositions du régime de sécurité d'emploi ainsi que certaines règles de gestion des postes» pour aider à la relocalisation des employés bénéficiant de la sécurité d'emploi.

Avec cette dernière proposition aux 400 000 employés de l'État, Québec introduirait des modifications tempo-

raires au RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement) et au RRF (Régime de retraite des fonctionnaires) pour les syndiqués qui prendront leur retraite avant le 1<sup>er</sup> juillet.

Ainsi, ces modifications pour faciliter le départ du plus grand nombre comprennent le facteur 80 avec un minimum de 50 ans d'âge; la retraite à 50 ans avec un minimum de dix ans d'expérience, mais avec réduction actuarielle; le paiement des crédits de rente à la même date que la rente de retraite; et la diminution de la réduction actuarielle de 4 à 3 % pour le RREGOP et de 6 à 3 % pour les crédits de rente.

La proposition du gouvernement précise également que ce programme de mises à la retraite sera financé autant par les excédents actuariels constatés au RREGOP que par le gouvernement.

Pas question, donc, que la mise de fonds de Québec dépasse celle des syndicats. Pour les mises à la retraite, le Conseil du trésor prévoit que le coût de la proposition actuelle s'élève à 670 millions. On vise par ailleurs à susciter 1000 départs assistés qui seraient financés uniquement par Québec.

Commission d'enquête sur la Somalie

### L'avocat de Beno réclame l'arrêt des travaux

JOHN WARD  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Une personnalité touchée par la Commission d'enquête sur la Somalie demande à celle-ci de mettre fin à ses travaux et de ne pas publier de rapport final.

Si la commission ne met pas un terme à ses activités, disent les avocats du brigadier-général Ernie Beno, elle devrait promettre de ne pas montrer celui-ci du doigt pour des actes remontant à 1992, au moment où le Régiment canadien aéroporté se préparait à partir pour la Somalie. L'avocat du militaire, Bruce Carr-Harris, a expliqué que sa demande est en partie motivée par la décision du gouver-

nement de mettre fin aux audiences de la commission le 31 mars. Les commissaires eux-mêmes ont dit que leurs travaux seraient compromis par la décision d'Ottawa de maintenir cette échéance. La commission a divisé ses travaux en trois phases: avant le déploiement du régiment aéroporté en Somalie, pendant le déploiement, et après. La première phase est achevée, mais la Commission n'en est qu'à mi-chemin de la deuxième phase.

La Loi sur les enquêtes exige que la commission avise formellement les gens qui pourraient être blâmés dans son rapport final. L'avocat Carr-Harris souligne que la commission a retiré les avis qu'elle avait émis à l'intention de diverses personnes, en prévision des phases de son en-

quête sur le déploiement et l'après-déploiement. Il trouve injuste que son client puisse encore être blâmé pour des événements qui se sont produits au cours de la période ayant précédé le déploiement du régiment en Somalie.

«Toutes ces phases sont liées entre elles», a souligné l'avocat. Les commissaires «ont admis qu'ils ne pourraient rédiger correctement leur rapport, a-t-il déclaré. Ils savent qu'ils ne peuvent pas avoir un tableau complet de la situation, alors ils ne devraient blâmer personne».

«En toute équité, les commissaires devraient clore l'enquête», a-t-il dit, ajoutant qu'il serait satisfait si la commission retirait l'avis envoyé à son client et s'engageait à ne pas le nommer dans son rapport.

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Phœnix Internationale Science de la Vie est l'une des sociétés de recherche contractuelle les plus importantes et les plus progressives du monde au service de l'industrie pharmaceutique et de celle des biotechnologies. Une croissance spectaculaire résultant de nos succès à l'échelle internationale nous amène à recruter un

### CHARGÉ DE PROJETS

Collaborant étroitement avec des spécialistes de divers services, vous aurez la responsabilité de surveiller, coordonner et gérer plusieurs projets en vue d'offrir à nos clients de l'information rapide et précise sur la progression de leurs études.

Vous devez posséder d'excellentes aptitudes pour l'organisation, la gestion et les relations humaines, en plus d'un minimum de deux années d'expérience concluante en gestion de projets. Vous excellez au sein d'un milieu scientifique et technique extrêmement actif, en plus d'avoir une parfaite connaissance de l'anglais.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à Recrutement d'employés, Phœnix Internationale, 2350, rue Cohen, Saint-Laurent (Québec) H4R 2N6. Télécopieur : (514) 335-8340; courr. élect. : emp\_recruit@pils.com. Prière de ne pas téléphoner.



Université d'Ottawa • Faculté de génie



Département de génie électrique et génie informatique

Statut : Un poste de professeur ou de professeure à contrat pour deux ans en génie électrique, et plus précisément en systèmes électriques à forte puissance et en électronique.

Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> juillet 1997.

Titres et qualités : Un doctorat en génie informatique ou en génie électrique. La capacité d'enseigner en français et en anglais ainsi que l'expérience en enseignement universitaire serait un atout.

La tâche principale consistera à enseigner cinq cours de niveau sous-gradués, de poursuivre des activités savantes dans le domaine de spécialisation et de participer à celles du département de l'Université. L'Université a une politique d'équité en matière d'emploi. Les femmes ont fortement encouragées à poser leur candidature. Conformément aux règles du Canada en matière d'immigration, notre annonce s'adresse en premier lieu aux personnes ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.

Candidatures : prière de faire parvenir votre demande d'emploi, votre curriculum vitae et le nom de trois personnes aptes à fournir des références à: M. E. Petriu, directeur P. Eng. Département de génie électrique et génie informatique, Université d'Ottawa, C.P. 450, succursale A, Ottawa (Ontario) K1N 6N5, avant le 1<sup>er</sup> mai 1997. Ce poste est sujet à l'approbation des fonds nécessaires.

DOYENNE - DOYEN

Faculté d'éducation

Un comité de mise en candidature a été élu par un collège électoral, constitué selon les Statuts de l'Université, en vue de la nomination d'une doyenne ou d'un doyen de la Faculté d'éducation.

Les personnes intéressées à présenter leur candidature doivent faire parvenir à la présidente du comité leur curriculum vitae détaillé accompagné d'un texte (maximum cinq pages) exposant leur vision de la Faculté d'éducation et du rôle qu'elles auront à jouer en tant que doyenne ou doyen.

Le comité reçoit les candidatures jusqu'au 21 mars 1997 à 12 h.

Sylvine Schmidt, présidente  
Comité de mise en candidature  
Faculté d'éducation  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1  
Téléphone : (819) 821-8233 (bureau)

L'Université de Sherbrooke respecte le principe d'équité en matière d'emploi.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

MUSÉE DU QUÉBEC

Le Musée du Québec, société d'État ayant pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation vise à combler le poste de :

Directeur ou directrice de l'administration

Sous l'autorité du directeur général, le titulaire de ce poste devra planifier, diriger, organiser et contrôler les activités relatives à la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques, de la sécurité des biens et des personnes ainsi que de la commercialisation. Il aura à élaborer et à mettre en application un plan d'action visant l'atteinte des objectifs stratégiques de l'institution.

La personne recherchée détient un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle en administration ou dans une autre discipline appropriée. Elle possède un minimum de dix années d'expérience pertinente à la fonction, dont plusieurs dans des fonctions de direction de services administratifs. Elle est reconnue pour son esprit d'équipe, d'action et de décision ainsi que pour son habileté à communiquer et à négocier.

Les personnes intéressées par ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, sous pli confidentiel, au plus tard le 28 février 1997 à 17 h à :

Monsieur Denis Turner  
Directeur des ressources humaines

Musée du Québec  
Parc des Champs-de-Bataille  
Québec Qc G1R 5H3

Médecins avec une conscience sociale

Le Conseil d'administration du CLSC Hochelaga-Maisonneuve est à la recherche de quatre médecins.

Description de la tâche

• Pratiquer une médecine communautaire dans un quartier socio-économiquement défavorisé.

Qualifications requises

- Capable de travailler en équipe avec d'autres types de personnels.
- Posséder un profond respect de la compétence des employés qui les entourent.
- Ne pas hésiter, pour comprendre le problème d'une personne, à visiter sa famille à la maison.
- Pratiquer une médecine communautaire orientée vers la prévention.
- Aimer profondément les humains qu'ils ou qu'elles soignent.
- Avoir pour objectif de faire augmenter l'espérance de vie et la qualité de vie des gens du quartier

Conditions de travail

- Les candidates et candidats retenus auront la chance de pouvoir compter sur la collaboration d'une équipe d'employés hors du commun et de collègues sympathiques. Ils pourront également compter sur la collaboration de nombreux groupes communautaires dynamiques et originaux.

Salaires : Selon l'entente avec le MSSS

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au :

Directeur général  
CLSC Hochelaga-Maisonneuve  
1620, de La Salle, Montréal  
H1V 2J8



CARRIÈRES  
&  
PROFESSIONS  
LE DEVOIR

Pour réservation publicitaire, composez 985-3316 ou 1-800-363-0305

télécopieur 985-3390

## POLITIQUE

Procès en cour martiale

## Le caporal Purnelle perd une manche

JOCELYN COULON  
LE DEVOIR

Le caporal Michel Purnelle a perdu une première bataille, hier, lors de son procès en cour martiale, qui se déroulait à la base de Valcartier, à Québec.

Le président du tribunal, le colonel Guy-Laurent Brais, a rejeté une requête du caporal qui contestait la compétence de la cour à le juger sur sept des neuf chefs d'accusation qui pèsent contre lui.

Il y a deux semaines, le caporal a fait valoir que les règlements interdisant à un soldat de faire des déclarations sur des questions militaires sans avoir obtenu l'autorisation de ses supérieurs sont contraires à la Charte des droits et libertés, qui garantit la liberté d'expression.

Après dix jours de délibérations, le juge Brais, qui a été incapable de produire un jugement écrit, a rejeté les arguments du caporal en faisant valoir que «les militaires doivent se conformer à la Loi sur la Défense nationale», qui oblige les militaires au silence. Selon le juge, les déclarations publiques des militaires «ont un effet dévastateur sur la discipline et vont jusqu'à saper le moral des troupes».

Le cour martiale reconnaît toutefois que le devoir de réserve des militaires contrevient à la Charte mais que les limites imposées par les Forces canadiennes sont raisonnables.

Le magistrat militaire a clairement indiqué au caporal Purnelle que s'il veut faire des déclarations publiques, il doit quitter l'armée.

L'armée de terre reproche au caporal d'avoir dit tout haut ce que tout le monde pense aujourd'hui. En mai dernier, il a publié un livre — *Une armée de déroute* —, en contradiction avec les règlements militaires. Dans son ouvrage, le sous-officier dénonce l'absence de leadership au sein des Forces armées et accuse ses dirigeants de corruption et de carrié-

me. Il décrit dans les moindres détails comment les Forces armées sont devenues une vaste institution bureaucratée avec ses officiers décorés de «médailles administratives», ses chefs trop nombreux et dont plusieurs ne sont pas instruits, son système d'entraînement des soldats désuet et archaïque, ses affaires de fraudes et de corruption.

Après plusieurs entrevues avec les médias, les Forces armées ont porté neuf accusations de «conduite préjudiciable au bon ordre et à la discipline», selon les articles 129 de la Loi de la Défense nationale et 19.36 (2) des Ordonnances et Règlements applicables des Forces canadiennes, et de «désobéissance à un ordre», selon l'article 83 de la LDN. Cette dernière accusation est liée au fait que le caporal a quitté son poste sans autorisation pour se rendre à la Commission d'enquête sur la Somalie, présidée par le juge Gilles Létourneau. Pour ces offenses, il risque la prison.

Hier, le juge a entendu les arguments du caporal sur une deuxième requête relative à la portée excessive de l'article 19.36 des ORFC qui, lorsque couplé à l'article 129 de la Loi sur la Défense nationale, prévoit jusqu'à deux ans d'emprisonnement pour avoir critiqué l'institution militaire. Selon la défense, il s'agit là d'une sanction inéquitable et irrationnelle puisque «les propos du caporal Purnelle sont intervenus en temps de paix et non d'insurrection, de guerre ou à l'occasion d'une mission de paix des Nations unies».

## Le «gâchis» fiscal d'une génération

■ La «croisade» du ministre Pettigrew  
■ Pas de «prétextes» pour la culture

Gilles Lesage  
De notre bureau de Québec

La réforme du régime de pensions du Canada, annoncée la semaine dernière, soulève de nombreux commentaires au Canada anglais.

Quant au ministre fédéral des Ressources humaines, il est traité de «croisé» promoteur dans le *Maclean's*.

La protection de la culture canadienne est un autre sujet de préoccupation, outre Outaouais, et il n'y a pas lieu de s'en excuser, opine un *columnist* de Toronto, à l'instar de plusieurs de ses pairs.

«Une génération lègue un terrible gâchis fiscal à la suivante», titre Jeffrey Simpson, dans *The Globe and Mail*, analysant la décision rendue publique par le ministre fédéral des Finances, Paul Martin.

«La forte hausse des contributions au régime de pensions du Canada, pour toutes les personnes de moins de 65 ans, est la preuve la plus éclatante des iniquités croissantes entre les générations au Canada [...] Jamais auparavant, excepté en période de dépression ou de guerre, une génération n'a transmis un tel pétrin fiscal à celle qui la suit. Du milieu des années 60 jusqu'à récemment, les Canadiens se sont donnés des pour lesquels ils ne voulaient pas payer [...] La période de folie fiscale a légué ces développe-

ments à la génération actuelle, et peut-être à celle de demain. De sorte que quiconque n'est pas un «senior» contribuera davantage au régime de pensions sans que ceux qui sont devenus retraités entre-temps soient invités à faire leur part.»

C'est un bon coup de publicité, commente pour sa part Terence Corcoran dans le même quotidien «national» de Toronto. Alors que tout le monde spéculait sur le «dividende fiscal» que le ministre Martin laissait entrevoir, celui-ci en profite pour hausser de dix milliards de dollars par année les primes au régime public de pensions. Tout un dividende!

Cette ponction fiscale (qu'il évalue quant à lui autour de 12 milliards), Andrew Coyne la juge énorme, mais nécessaire.

«Quelqu'un doit payer pour tous ces baby-boomers vieillissants, y compris moi», écrit le *columnist* de *Southern News*. Si le fardeau ne doit pas être porté entièrement par une ou deux générations suivantes, comme à peu près tout le monde en convient, cela veut dire que les baby-boomers doivent contribuer plus largement pour leur retraite.»

Dans sa chronique hebdomadaire au *Maclean's*, sous le titre «Le progrès de Pettigrew — un croisé à l'action», Peter C. Newman fait l'éloge du ministre fédéral des Ressources humaines et de son programme pour alléger la pauvreté chez les en-

fants du Canada. Néophyte en politique, il est devenu rapidement un puissant frappeur du gouvernement Chrétien. «Cela est d'autant plus remarquable que, contrairement à ses collègues du Canada français, il a gardé le respect, sinon l'affection, des Lucienites à Québec.»

Newman compare Pierre Pettigrew à un autre Pierre — Trudeau

—, mais en mieux, en ce sens que le jeune croisé n'est pas arrogant pour une miette, a l'esprit ouvert et passionné. «Il y a des chances que Pettigrew soit destiné à jouer un rôle historique dans tous les scénarios mis au point pour empêcher le démantèlement de ce pays béni. C'est une bonne nouvelle», conclut le gourou de Toronto.

*The Toronto Sun* est plus critique envers M. Pettigrew. Sous le titre «Cosmetics», ce quotidien populaire estime que le ministre se prête à un vieux truc gouvernemental. «Si les gens s'inquiètent du chômage chez les jeunes, donnez un gros spectacle pour dire à quel point ce problème vous préoccupe.» C'est précisément ce que le gouvernement fait, en recyclant du «vieux argent», promit l'an dernier.

Quant à Richard Gwyn, il écrit dans sa chronique pour *The Toronto Star* que les Canadiens n'ont pas à s'excuser de protéger la culture qui leur est propre. «Culturellement,

nous sommes la société la plus ouverte au monde. Personne, certainement pas les Américains, n'a de leçons à nous donner pour ce qui est d'écouter les histoires racontées par les autres à travers le monde.» Il s'agit d'être énergiques et de défendre avec passion ce qui fait la richesse du Canada, «la société la plus diversifiée au monde».

*The Gazette* s'inquiète du manque d'à-propos de Brian Tobin. Le premier ministre de Terre-Neuve veut demander à Ottawa un amendement constitutionnel pour changer le nom de sa province en celui de «Terre-Neuve et Labrador». Le quotidien se demande si M. Tobin ne s'ennuie pas. Autrement, comment expliquer cette démarche étrange? Certes, il ferait parler de lui, mais il ouvrirait une vieille et amère chicane avec le Québec quant au contrôle du Labrador. Sans contester, celui-ci fait partie de Terre-Neuve, ainsi que le Conseil privé de Londres en a décidé en 1927. Le Québec n'a jamais accepté ce jugement et il serait peu opportun d'ouvrir cette vieille plaie, conclut *The Gazette*.

Sur un tout autre sujet, la plupart des commentateurs du ROC pressent le gouvernement Chrétien de laisser la commission d'enquête Létourneau compléter son mandat sur la Somalie. A peu près seule exception notable, *The Toronto Star* croit que les trois commissaires peuvent terminer leurs travaux sans autre délai, comme ils le souhaitent.

Espionnage à Washington

## De fausses allégations, dit Young

HUGUETTE YOUNG  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre de la Défense Doug Young n'a trouvé aucune preuve d'espionnage dont aurait fait l'objet un diplomate québécois en poste à Washington par des officiers du service militaire de l'ambassade canadienne.

Renseignements pris, M. Young a précisé que les allégations d'un employé du gouvernement américain étaient fausses.

«Évidemment, à la suite des déclarations qui ont été rapportées dans les journaux, on s'est renseigné, le ministre des Affaires extérieures et moi-même, à savoir ce qui s'était passé, parce qu'il faut savoir ce qui se passe», a-t-il répondu aux Communautés.

«Et il n'y a aucun doute, selon moi, basé sur des renseignements que nous avons, qu'il n'y a eu aucun espionnage, aucune activité qu'on pourrait caractériser d'espionnage par rapport à la situation à laquelle l'employé du gouvernement américain faisait allusion.»

Un analyste pour la US Defense Intelligence Agency, Keith Keener, soutient qu'un officier militaire rattaché à l'ambassade canadienne à Washington, Michel Prudhomme, lui avait demandé des renseignements au sujet du délégué général du Québec, Marc Boucher. Selon Keener, Prudhomme tenait ces ordres d'un militaire canadien rattaché à la US Defense Intelligence Agency, une agence de renseignements secrets dans le domaine de la défense.

À Québec, le ministre des Relations internationales Sylvain Simard a demandé au gouvernement canadien d'instituer une enquête pour faire la lumière sur cette affaire. Aux Communautés, le leader parlementaire du Bloc québécois Gilles Duceppe a également tenté d'en savoir plus long.

M. Young n'a pas bronché, convaincu que «dans cette affaire, personne n'a agi comme espion [...] Nous n'avons aucune raison de croire qu'il y a eu des actions prises qui étaient illégales selon la loi américaine».

Minimisant le tout, M. Young estime que les allégations de Keener sont «le résultat d'un malentendu ou d'une divergence d'opinion entre un employé du gouvernement américain et ses patrons».

«Il a fait des allégations selon lesquelles il y avait eu des démarches pour enquêter à savoir si quelqu'un avait assisté à un petit déjeuner. Lorsqu'on parle d'espionnage, il faut être sérieux, a-t-il déclaré. À ce moment-ci, je n'ai aucune raison de croire que, basé sur les faits qui sont connus, il y a eu des activités d'espionnage contre la personne en question.»



10%  
LA DIXIÈME ANNÉE

En voici  
une facile  
et totalement  
infaillible:

## LE REER DE PLACEMENTS QUÉBEC.

Quand il est question de votre avenir financier, la dernière chose que vous voulez c'est que le ciel vous tombe sur la tête. Adhère aujourd'hui au REER de Placements Québec et profitez de déductions fiscales avantageuses sur une gamme de produits financiers rentables et **absolument sans risque**.

## LES OBLIGATIONS À TERME DU QUÉBEC À TAUX PROGRESSIF

Pour ceux et celles qui veulent du rendement sans pour autant sacrifier leur tranquillité d'esprit.

• Taux garantis pour chacune des dix années jusqu'à l'échéance.\*

1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année	7 <sup>e</sup> année	8 <sup>e</sup> année	9 <sup>e</sup> année	10 <sup>e</sup> année
3,25	4,00	5,00	5,75	6,25	6,50	7,00	8,00	9,00	10,00

- Possibilité de remboursement total ou partiel du placement chaque année, sans pénalité, afin de pouvoir le réinvestir si les taux augmentent.
- Choix d'intérêts réguliers ou composés.
- Intérêts réguliers versés annuellement (achat minimum de 1 000\$) ou mensuellement (achat minimum de 10 000\$).

## SIMPLE COMME BONJOUR!

Tous nos produits financiers peuvent être placés dans le REER de Placements Québec. Tout ce que vous avez à faire, c'est de communiquer avec Placements Québec, du lundi au vendredi, de 8h à 20h, et les samedis 22 février et 1<sup>er</sup> mars, de 9h à 17h, au (418) 521-5229 (région de Québec) ou au 1 800 463-5229.

Ces produits sont également offerts chez les courtiers en valeurs mobilières, les intermédiaires en assurance et dans les institutions financières.

Dépliants et formulaires disponibles dans les bureaux de Communication-Québec et les bureaux de poste corporatifs. Les formulaires doivent être reçus à Placements Québec avant le 1<sup>er</sup> mars 1997 pour que les contributions soient applicables à l'année d'imposition 1996.

\* Taux offerts sur la base de versements annuels d'intérêts. Le ministre des Finances peut modifier les taux offerts en tout temps.

PLACEMENTS  
QUÉBEC

Notre intérêt à tous  
<http://www.placementsqc.gouv.qc.ca>

1 800 463-5229

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE

Québec

## É D I T O R I A L

## Budget à deux faces

Jean-Robert Sansfaçon

Il y a deux faces à ce quatrième budget du ministre fédéral Paul Martin: d'un côté, le résultat impressionnant d'un travail marqué par la détermination d'un politicien qui, contrairement à ses prédécesseurs, n'a encore jamais failli à ses engagements en dépit d'une conjoncture difficile; de l'autre, voilà tracée pour les prochaines années la vision du Canada imaginée et défendue par le Parti libéral de Jean Chrétien. Une vision, avouons-le, qui perpétue l'affrontement Québec-Ottawa.

La plus grande surprise de ce budget, c'est qu'il ne contient vraiment aucune surprise. Malgré le fait que les libéraux fédéraux sont à quelques mois d'élections générales, que les Canadiens ont eu à subir des compressions sur compressions depuis quatre ans, que le taux de chômage demeure très élevé même après plusieurs années de croissance, le ministre Martin ne consent aucun fléchissement de sa politique d'austérité, aucun cadeau digne de ce nom. Tout au plus un allègement ici et là, mais sans incidences financières pour les coffres de l'État ou le porte-monnaie des contribuables: révision des dépenses admissibles au crédit pour les études, amélioration du Régime enregistré d'épargne-études, peu utilisé, petit programme d'aide à l'industrie touristique, amélioration de l'aide fiscale aux organismes de bienfaisance, et quoi encore. Il y a bien cette éventuelle prestation fiscale canadienne améliorée pour enfants, prévue au plus tôt pour juillet 1998, une mesure déjà connue depuis l'entente de principe intervenue avec neuf des dix provinces, ou encore la création d'une Fondation canadienne pour l'innovation que l'on dotera d'un capital initial de 800 millions, mais voilà des mesures pour le moins marginales à la veille d'élections.

Malgré ces mesures, M. Martin est même parvenu à nous concocter un budget dans lequel le total des dépenses de programmes pour 1997 sera moins élevé qu'il ne l'avait lui-même prévu l'an dernier. C'est dire! Pour la classe moyenne qui a dû supporter la plus grande part de l'augmentation du fardeau fiscal depuis le début de la décennie, ce budget n'offre rien, si ce n'est une reconnaissance accrue pour les dépenses consenties par les familles à l'éducation postsecondaire. Parmi les entreprises, seules les PME sont soulagées de l'obligation de remettre chaque mois les retenues à la source, formalité qu'elles ne seront tenues de remplir qu'à tous les trois mois.

Quant aux provinces, le budget réitère la décision de réduire à 11,8 milliards la partie des transferts en espèces destinée aux programmes sociaux, de santé et d'éducation, une chute vertigineuse depuis trois ans. Comme on peut le constater, «maintenir le cap» est certainement le slogan devenu cliché qui représente le mieux le contenu des budgets successifs de Paul Martin, celui de cette année encore plus que les autres.

Cela étant, ne boudons pas notre plaisir d'apprendre qu'il n'y a aucune nouvelle taxe dans ce budget, ni visible ni même cachée ou reportée. Pas plus qu'il n'y a de réduction d'impôt, à l'exception de la baisse insignifiante des cotisations à l'assurance-emploi dont l'effet ne se fera sentir que l'an prochain pour être aussitôt annulé par les hausses de cotisation au Régime des rentes. À ceux qui prétendent que le régime fiscal est toujours inéquitable, le ministre ne répond rien. À ceux qui auraient souhaité une surtaxe sur la surtaxe sur les profits des banques, M. Martin leur répète qu'il ira chercher 25 millions en prolongeant la surtaxe temporaire imposée l'année dernière.

En somme, le ministre des Finances n'a qu'un seul message à transmettre à la veille des élections: oubliez les détails pour ne vous attarder qu'au résultat inscrit au bas de la page. Grâce aux mesures énergiques prises depuis quatre ans, le déficit du Canada est en voie de n'être plus qu'un mauvais souvenir. Ce qui est juste et fort louable mais qui constitue le principal, voire le seul mérite, de tous les budgets du ministre Martin depuis son arrivée aux commandes des Finances. À cause des compressions dans la fonction publique, à l'assurance-chômage et dans les transferts aux provinces, mais aussi grâce à

la baisse des taux d'intérêt et à la croissance annuelle des recettes de 14,5 milliards l'an prochain comparativement à il y a trois ans, Ottawa est parvenu à dépasser largement ses prévisions budgétaires. À tel point qu'il est aujourd'hui en mesure de payer d'avance les 800 millions prévus pour la création de la Fondation pour l'innovation, tactique à laquelle il avait eu recours l'an dernier pour récompenser les Maritimes d'avoir accepté son plan d'harmonisation de la TPS.

Mais par-delà l'amélioration spectaculaire du bilan financier, fort bienvenue après presque vingt ans de laisser-aller, ce dernier budget Martin vient confirmer que le gouvernement libéral de Jean Chrétien a renoncé de façon définitive aux méthodes directes d'intervention économique (déficits de relance, subventions aux entreprises, programmes d'emploi, etc.) des décennies antérieures pour adopter le modèle libéral américain, qui privilégie la préparation d'un environnement favorable à l'activité économique par un allègement de la fiscalité et de la réglementation. Seule l'extrême prudence du ministre l'empêche d'aller aussi vite qu'il le souhaiterait dans cette voie, mais c'est à cela qu'il faut s'attendre s'il advenait que M. Martin conserve ce ministère une fois réélu, ce dont on ne peut douter.

Là où Ottawa n'a cessé de réduire sa contribution depuis des années sous prétexte de lutte contre le déficit, voilà qu'il se remet à injecter des sommes modestes mais dont il sera désormais en mesure de contrôler à la fois l'utilisation et l'impact sur l'unité nationale. En clair, les politiciens libéraux fédéraux dirigés par Jean Chrétien en ont assez de faire des chèques aux provinces sans que le nom «Canada» soit inscrit sur la marquise des organismes qui les utilisent. Sous le prétexte facile des recommandations du Forum sur la santé, Ottawa va injecter près de 300 millions dans ce secteur au cours des trois prochaines années, sans passer par les provinces. De même pour la Fondation pour l'innovation, dotée de rien de moins que 800 millions qui serviront à des projets de recherche dans les universités, les collèges et les hôpitaux. Au même moment, les paiements de transfert vont chuter de 700 millions.

La logique de cette attitude ne tient pas qu'à l'absence de stratégie économique érigée en nouvelle théorie: elle découle aussi pour une large part de la vision unitaire du pays défendue par le premier ministre Chrétien. Si cette conception politique de la fédération rallie nombre de Canadiens, y compris parmi les plus progressistes, il ne fait pas de doute qu'elle ne convient plus au Québec, qui se voit ainsi privé d'outils essentiels à son développement. Au rythme où vont les choses, les défenseurs québécois du fédéralisme ne seront bientôt même plus en mesure d'invoquer les importants transferts fiscaux fédéraux pour justifier l'intérêt du Canada. Loin de travailler à l'unité du pays par une révision des rôles de chacun, l'orientation actuelle du gouvernement Chrétien nous conduit droit vers un prochain référendum. Ce que ce dernier budget Martin, malgré ses mérites évidents au plan strictement fiscal, vient confirmer.

## Que deviendra

la politique

économique

une fois gagnée

la lutte contre

le déficit?

Sans doute est-ce là une des raisons qui expliquent pourquoi le gouvernement Chrétien doit se réfugier en plus ou moins fréquemment dans les dossiers à forte saveur sociale, pour la plupart de compétence provinciale. Santé, éducation, aide aux familles, alphabétisation, autant de thèmes qui viennent remplacer les traditionnelles politiques industrielles de création d'emploi, auxquelles on ne croit plus.

Là où Ottawa n'a cessé de réduire sa contribution depuis des années sous prétexte de lutte contre le déficit, voilà qu'il se remet à injecter des sommes modestes mais dont il sera désormais en mesure de contrôler à la fois l'utilisation et l'impact sur l'unité nationale. En clair, les politiciens libéraux fédéraux dirigés par Jean Chrétien en ont assez de faire des chèques aux provinces sans que le nom «Canada» soit inscrit sur la marquise des organismes qui les utilisent. Sous le prétexte facile des recommandations du Forum sur la santé, Ottawa va injecter près de 300 millions dans ce secteur au cours des trois prochaines années, sans passer par les provinces. De même pour la Fondation pour l'innovation, dotée de rien de moins que 800 millions qui serviront à des projets de recherche dans les universités, les collèges et les hôpitaux. Au même moment, les paiements de transfert vont chuter de 700 millions.

La logique de cette attitude ne tient pas qu'à l'absence de stratégie économique érigée en nouvelle théorie: elle découle aussi pour une large part de la vision unitaire du pays défendue par le premier ministre Chrétien. Si cette conception politique de la fédération rallie nombre de Canadiens, y compris parmi les plus progressistes, il ne fait pas de doute qu'elle ne convient plus au Québec, qui se voit ainsi privé d'outils essentiels à son développement. Au rythme où vont les choses, les défenseurs québécois du fédéralisme ne seront bientôt même plus en mesure d'invoquer les importants transferts fiscaux fédéraux pour justifier l'intérêt du Canada. Loin de travailler à l'unité du pays par une révision des rôles de chacun, l'orientation actuelle du gouvernement Chrétien nous conduit droit vers un prochain référendum. Ce que ce dernier budget Martin, malgré ses mérites évidents au plan strictement fiscal, vient confirmer.

## L E T T R E S

Réforme  
dommageable

Ma famille et moi sommes entrés au Canada en août 1989 grâce au programme d'immigration d'affaires en tant qu'entrepreneurs. Notre immigration était conditionnelle à l'investissement d'une somme substantielle dans l'économie québécoise.

Fidèles à notre engagement, nous avons investi 250 000 \$ pour l'achat d'une garderie à Saint-Hubert et d'une autre à Brossard, le 10 septembre 1990, créant ainsi 15 emplois.

Six ans plus tard, j'estime avoir contribué à l'économie locale au-delà des espérances du gouvernement en étant désormais propriétaire/directrice de cinq garderies employant environ 70 personnes. De plus, mon mari et moi avons, en tant que conseillers en gestion, facilité l'établissement d'autres garderies au Québec et en Nouvelle-Écosse à travers une autre compagnie affiliée.

Le plan de réforme de la ministre Marois menace maintenant de faire fermer tous nos établissements en re-

fusant toute aide financière aux parents désireux faire appel à nos services privés plutôt qu'à ceux d'une garderie sans but lucratif.

Nous retenons en ce moment quatre contrats signés avec des investisseurs étrangers désirant nos services de conseillers afin d'établir des garderies au Québec suivant notre exemple. Prenons-nous vraiment le risque d'encourager d'autres entrepreneurs à venir investir leur argent dans une province qui ne sait apprécier ni leur capital ni leur initiative et les mènera tôt ou tard à la faillite?

En refusant de subventionner les enfants qui fréquentent les garderies privées du Québec, le gouvernement ne tient pas sa part du contrat avec les entrepreneurs-investisseurs. Afin d'être fidèle à ses politiques d'immigration d'affaires, le gouvernement se doit de continuer à encourager tous les entrepreneurs ayant investi dans l'achat de garderies privées au Québec en les incluant dans son plan de réforme familiale qui devrait entrer en vigueur en septembre 1997. Il n'y

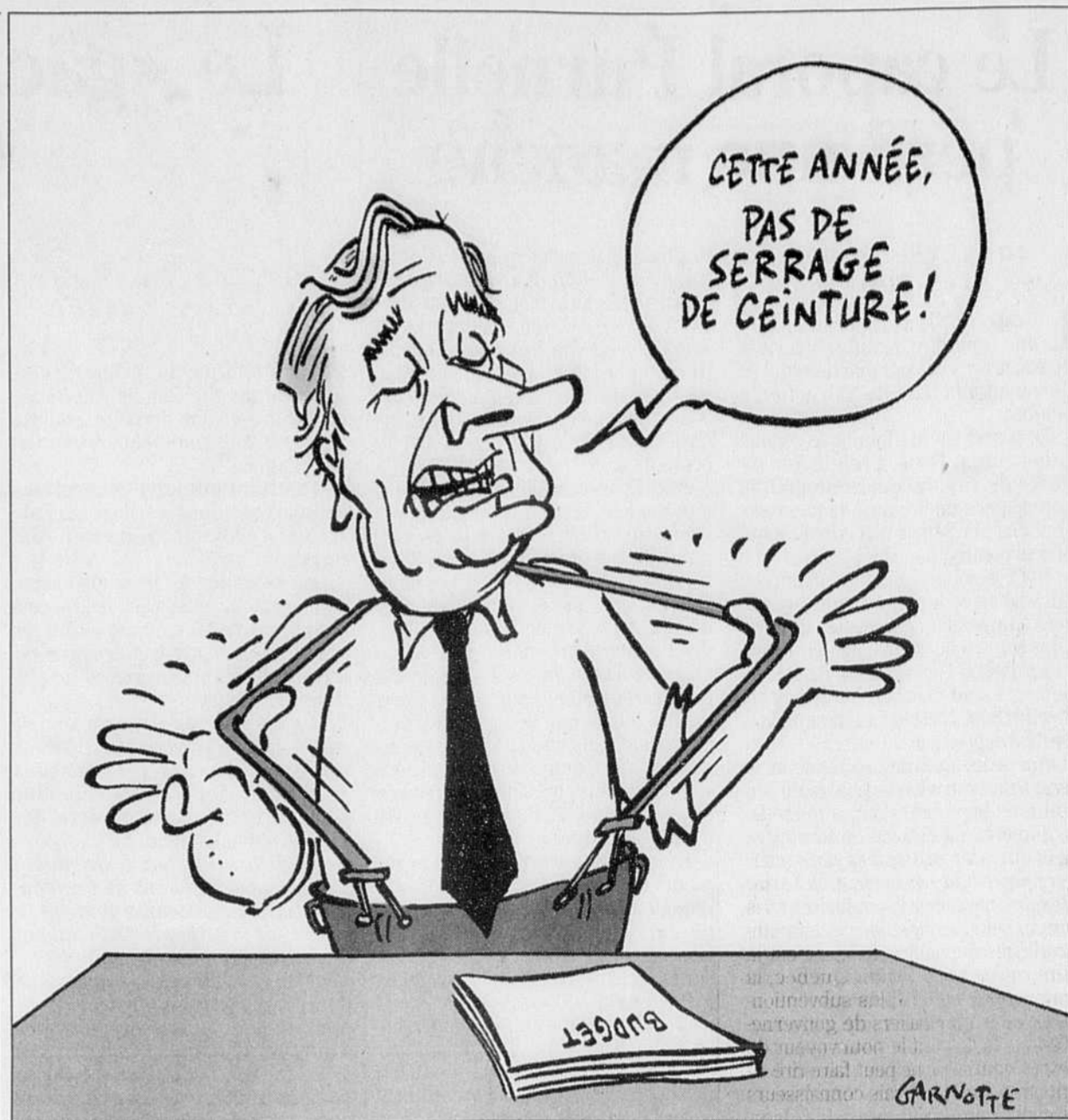
va non seulement de l'intégrité du gouvernement, mais aussi de milliers d'emplois et nombre d'investissements futurs qui seront perdus.

**Manishi Sagar**  
Consultante en gestion de garderie  
Propriétaire de cinq garderies  
Montessori au Québec  
et en Nouvelle-Écosse  
Candiac, 14 février 1997

## Attaque caricaturale

Lecteur chevronné du *Devoir* depuis plus de 50 ans, je crois que cela m'autorise encore davantage à trouver déplorable, sans goût et même stupide la caricature de Garnote dans l'édition du 31 janvier dernier, consistant en la nouvelle représentante de la reine en chaise roulante, au haut d'une sorte de degré (série de marches). Dieu sait que je me contrefiche de ce poste superlatif, ce qui ne m'empêche pas de déplorer, ici, l'attaque caricaturale envers la personne quant à son intégrité physique.

**Georges Lessard**  
Hull, 3 février 1997



## Pour ne pas oublier

«Qu'il faille lutter contre la disparition ou, pire encore, l'aviilissement du souvenir me paraît évident.»  
Pierre Vidal-Naquet

Depuis quelques mois, le souvenir de l'Holocauste refait surface. Par exemple, le Congrès juif mondial a mené une campagne pour récupérer une partie de ce qui fut confisqué aux juifs avant et durant la Seconde Guerre mondiale. En Europe de l'Ouest, cela a permis de réaliser peu à peu l'étendue des vols dont furent victimes les juifs au cours de cette période.

Quant au Canada, un reportage récent d'un grand réseau américain rappelait avec quelle dureté le gouvernement de Mackenzie King et une partie des élites canadiennes avaient fermé les portes du pays aux réfugiés juifs et avec quel laxisme Ottawa avait ensuite accueilli des criminels de guerre nazis alors qu'il se traîne encore misérablement les pieds dès que vient le temps de les poursuivre ou de les déporter.

Nonobstant l'inaction de gouvernements d'ici et d'ailleurs, Israël et les juifs de la diaspora n'oublient pas la Shoah — autre nom donné à l'extermination de six millions de juifs par les nazis. Et leur travail de recherche aide aussi les non-juifs à comprendre un phénomène certes particulier, mais dont les leçons sont universelles. En tant que paradigme d'une phénoménale haine raciale et d'une politique ouvertement génocidaire, la Solution finale — parce qu'elle fut dirigée par un État occidental avancé contre une population qui vivait au sein du même continent depuis près de deux mille ans — rappelle la barbarie qui peut éclore dans les sociétés même les plus civilisées. C'est pourquoi l'étude et les enseignements de la Shoah sont essentiels pour les juifs et les non-juifs.

Cela dit, on voit poindre dans plusieurs communautés juives un regain d'intérêt pour l'Holocauste. À mesure que les survivants se font vieux ou meurent et que leurs petits-enfants demandent à savoir, on sonne l'urgen-

ce d'amasser un maximum de témoignages. Par exemple, le cinéaste américain Steven Spielberg, réalisateur de *La Liste de Schindler*, a créé la World Shoaah Foundation dont l'objectif est de recueillir sur film près de 50 000 témoignages de survivants avant qu'il ne soit trop tard.

Plus près de nous, le Canadian Jewish News rapporte qu'un professeur de l'université de Western Ontario, Alain Goldschlager, créait récemment le Holocaust Literature Research Institute, lequel abrite plus de 650 ouvrages. Cherchant aussi à cultiver la mémoire, la Fondation de l'héritage polono-juif tiendra le 20 mars prochain un concert très spécial à la salle Pollack. On y jouera des œuvres de compositeurs juifs polonais créées avant et pendant la Seconde Guerre mondiale.

Pour ceux qui s'intéressent au sujet, il existe aussi à Montréal un Centre commémoratif de l'Holocauste (CCH). Ouvert depuis 1979, il offre une exposition permanente ainsi qu'une série de conférences, de concerts et d'expositions itinérantes. Strictement apolitique, il reçoit 200 000 \$ par année des Services communautaires juifs de Montréal et complète son budget avec des dons. Son entrée est gratuite et il ne reçoit aucune subvention gouvernementale pour son fonctionnement quotidien. L'an dernier, 109 000 personnes ont assisté à une de ses activités, dont 75 % de non-juifs.

Dans un document de présentation, le CCH résume ainsi son objectif: «Explorer la culture et l'histoire juives et alerter le public contre le antisémitisme et le racisme, de l'antisémitisme et de la bigoterie.» Mais le CCH souligne également l'étendue des massacres nazis hors des communautés juives. Dans son sommaire historique, il précise que «des millions d'autres hommes, femmes et enfants furent persécutés et assassinés [...] (dont) les prisonniers de guerre soviétiques, les ROM [tsiganes], les témoins de Jéhovah, les homosexuels, les handicapés, ainsi que les dissidents religieux et politiques tels que les communistes, les socialistes et les syndicalistes».

Malgré des moyens nettement plus modestes que ceux du musée Yad Vashem de Jérusalem ou du Washington Holocaust Museum, le CCH propose une approche différente. En plus de la Shoah, son exposition permanente comprend des sections sur la propagande antisémite, la résistance aux nazis et la vie dans les ghettos. On y met également l'accent sur la vie, religieuse, culturelle et communautaire des neuf millions de juifs qui habitaient l'Europe avant la guerre — question de mieux illustrer ce que les nazis ont détruit en plus des vies humaines. Car ce sont non seulement la présence mais aussi la culture juive sous toutes ses formes qu'ils ont tenté de raser en Europe, dont en Pologne, où on comptait plus de trois millions de juifs avant la guerre et où il n'en restait plus que 380 000 en 1945 (voir la *Encyclopædia of the Holocaust*, MacMillan, New York).

Dans cette exposition, on apprend aussi plusieurs facettes de la vie et des traditions juives, religieuses et séculaires. Quant à l'Holocauste, les collections du Centre recueillies en grande partie auprès de survivants de Montréal parlent haut et fort.

Devant les étoiles jaunes que les nazis forçaient les juifs à porter, ou devant une authentique veste bleue et blanche d'un prisonnier d'Auschwitz, on se prend à voir et à entendre l'être humain qui les portait. Et c'est à toute fin de la visite, au milieu d'une salle commémorative abritant les cendres de victimes d'Auschwitz, que le silence et l'émotion ouvrent à la réflexion.

Avec des moyens limités, ce musée permet aux juifs de se souvenir et aux non-juifs de découvrir un univers qui a profondément marqué une des communautés les plus dynamiques du Québec. Aujourd'hui forte de près de 100 000 membres — quoique vieillissante —, la communauté juive d'ici comprend entre 8000 et 9000 survivants de l'Holocauste et leurs descendants, soit près d'un dixième de cette communauté. Ancrée au Québec depuis fort longtemps, elle fait partie de nous et son histoire commande que l'on s'y arrête. Car si les peuples ont véritablement une mémoire, nous avons encore beaucoup à apprendre de la volonté et de la force de celle des communautés juives d'ici et d'ailleurs.

## À PROPOS

## ...du disque de musique classique

La compagnie de disques Analekta n'a pas procédé de façon différente, toute en œuvrant à une échelle différente. Productrice qui a pris en main sa distribution, la firme fondée par Mario Labbé vend, avec succès, des disques de musiciens québécois aux États-Unis et le fait depuis peu en Europe. La collection Fleur de Lys rejoint même le public canadien qui boudait, autrefois, Analekta. Dans les

faits, cela veut dire un chiffre d'affaires de trois millions au Québec et des projections de quatre millions sur les marchés extérieurs dès la première année. Dans le domaine de la musique classique québécoise, cela tient du phénomène.

**Mario Cloutier, in Québec 1997, publié en collaboration Fides/Le Devoir**

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCEQUEDOIS

## IDÉES

Les Ballets Trockadero de Monte Carlo à la Place des Arts

## Question de couilles

Cet art si fin qu'est la danse n'a aucunement besoin qu'on le tourne en ridicule avec les pastiches vulgaires que l'on voit trop souvent aujourd'hui

HENRI BARRAS  
Critique et historien

Pour ouvrir leur saison d'hiver, Les Grands Ballets canadiens ont récemment présenté Les Ballets Trockadero de Monte Carlo à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts. Dans un passé pas si lointain, cette compagnie itinérante était amenée à Montréal par des impresarii, plus soucieux de garnir leurs goussets que d'enrichir la culture, et toujours les salles comblées réjouissaient les parvenus qui payaient cher leurs sièges pour enfin pouffer de rire d'un art qu'ils n'ont jamais compris tout en feignant d'étaler leur érudition. Eh! bien, cette année, c'est la compagnie de ballet du Québec, la compagnie locale la plus subventionnée par les trois paliers de gouvernement, qui s'est fait le pourvoyeur de cette singerie qui ne peut faire rire — une fois — que les vrais connaisseurs de ballet, pas suffisants à Montréal pour remplir une seule des salles de la Place des Arts. Devinez alors de qui ont ri les autres, tous les autres, puisqu'il y eut deux représentations, si ce n'est des clichés sur les homosexuels et sur les danseurs, deux termes qui font encore pléonasme lorsqu'ils sont juxtaposés.

Le titre même de cette compagnie, les Ballets Trockadero de Monte Carlo, illustre clairement le pastiche que veulent suggérer ses animateurs et identifie la matière forcément éculée qui ordonne les extraits qui forment le spectacle, le même invariablement, qui se promène en Amérique depuis bientôt 25 ans. Ce titre vous fait-il rire? Pourtant, il veut se moquer d'un ridicule qui a pris naissance à la dissolution des Ballets russes de Serge de Diaghilev, à la mort du mécène ruiné, en 1929. Cette compagnie constituée par les meilleurs éléments des théâtres impériaux de Russie a redonné au ballet ses lettres de noblesse et, après avoir conquis Paris en 1909, s'est installée à Monte Carlo, d'où elle allait rayonner à travers l'Europe occidentale et jusqu'en Amérique du Sud. À la mort de Diaghilev, d'autres bienfaiteurs plus ambitieux que fortunés



Les Ballets Trockadero de Monte Carlo: des clichés d'extravagances passées?

GENE McDUGLE

et plus attirés par la gloriole personnelle que mus par l'amour de l'art ont fait à plusieurs reprises revivre des compagnies de ballet auxquelles le qualificatif usurpé de «Monte Carlo» était accolé dans l'espoir d'éblouir les pauvres Américains qui, pensaient-ils, ne connaissaient rien à l'art si fin du ballet. Personne pourtant ne fut dupe très longtemps, et ces troupes, qui ont également toujours fait long feu, n'ont que précipité encore plus le ballet dans le ridicule où l'avaient déjà

plongé les extravagances des ballerines aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Voilà les vieux clichés que cette compagnie de travestis s'ingénie à faire revivre pour se dilater la rate comme l'écrivait le département des relations publiques des Grands Ballets canadiens.

Alors, de qui veut-on que l'on rie? Un homme en tutu fait-il encore rire? Et le service des communications des Grands Ballets canadiens rajoutait à ce rire hébété l'insulte qui affligeait encore la danse il y a quelques décennies, et le communiqué de presse soulignait la prouesse des travestis en écrivant avec exclamation: quand le ballet a des couilles!

Comme si les danseurs de ballet n'en n'avaient pas! Comme si le ballet n'avait pas évolué depuis qu'à l'Opéra de Paris, il y a près de trois siècles, il était l'apanage des cocottes! Comme si nous en étions encore au temps, pas encore si lointain, où les garçons n'osaient pas faire de danse sous peine de se faire traiter de tapettes!

Décès de Raymond Fafard

## Franc comme le chêne

JEAN TÉTREAU  
Montréal

Nous voilà donc réunis pour saluer bien malgré nous le départ subit de Raymond Fafard, départ qui nous afflige tous car nous souhaitons tous pouvoir le fréquenter durant des années encore afin de jouir de sa compagnie si agréable, de sa conversation toujours animée, qui agitaient un si grand nombre d'idées, notamment en matière d'art, qu'elle nous laissait rarement l'esprit en repos.

Raymond, en effet, avait reçu de la nature le don de la curiosité, qui est à vrai dire le propre de l'intelligence. Aussi notre ami s'interrogeait-il constamment sur le sens de la vie et de l'art, sur la science, la philosophie, la religion et la spiritualité, l'esprit et la matière, l'Univers. Et naturellement il interrogeait les autres, les penseurs, depuis les présocratiques et Platon, jusqu'aux nouveaux philosophes.

Certains lui reprocheront quelques-unes de ses fréquentations, son penchant pour Schopenhauer, par exemple; mais, chose étonnante, jamais le pessimisme philosophique ou métaphysique, appelez cela comme vous voudrez, n'a gâté son humeur. C'était avec un sourire amusé qu'il parlait du monde et de la représentation que s'en font les hommes. Et nul, je pense, n'oubliera ce sourire du Sphinx, sur lequel passaient tour à tour l'ironie, la compréhension et l'indulgence, comme des rayons de soleil entre les premières feuilles au printemps.

Cette personnalité complexe, si diverse, si riche en somme, n'en était pas moins, par une espèce de contradiction, celle d'un être entier, tout d'une pièce. Qu'est-ce à dire? Rien d'autre que ceci: bien que, sensible comme il l'était, il fût capable de souplesse dans les circonstances où il faut en montrer, Raymond Fafard était franc comme le chêne, dur comme l'acier. Je ne crois pas que cet homme ait jamais, sur le fond des choses, déguisé sa pensée. Sa rondeur excluait tout compromis sur l'essentiel. Que ce fût dans le domaine des mœurs, des arts ou dans celui de la politique, il préférait l'éclat au silence quand il estimait, qu'il serait lâche de se taire. Bref, disons plus simplement qu'il préférait la lumière aux ténèbres.

Passons sur sa vie professionnelle, qui fut une réussite et que tout le monde connaît bien. Signalons toutefois ce fait: nombreux sont encore aujourd'hui les poètes, les romanciers et les comédiens qui lui doivent d'avoir été connus d'un public de choix. À notre époque de surspécialisation en tous genres, où le fin de l'expression artistique est peut-être le «concert rock», on ne se ferait que fort difficilement une idée juste de la culture, intellectuelle et artistique, de Raymond Fafard.

Il ne savait pas toute la musique, non; seulement, le paysage musical qui s'étend de Bach à Thelonus Monk lui était plus que familier.

En peinture, sa seule conversation, j'oserais dire ses propos de table étaient à eux seuls une initiation non seulement pour les profanes mais pour les amateurs éclairés. Il pouvait pendant trois quarts d'heure nous entretenir de Memling, dont il avait admiré les œuvres à Bruges, aussi bien que de Soulages, dont il visita les expositions tant à Paris qu'à Montréal. Enfin, nous pourrions parler longuement de son immense culture littéraire. Il avait lu tous les livres sans trouver pour autant que la chair fût si triste.

Si Raymond était un lecteur impatient, s'il était comme on disait naguère homme de cabinet, il était également homme de plaisir. Rien n'était pour lui plus agréable que de rompre le pain et de lever son verre à la santé de ses amis, au cours d'un dîner d'intimités.

Raymond était aussi de bon conseil. On eût pu dire à son sujet ce que dit un personnage de *L'illusion comique* à propos d'un autre personnage de la même comédie: «Quiconque le consulte en sort l'âme content». Raymond, s'il nous entendait aujourd'hui, répondrait peut-être à ce vers par cet autre vers du grand Corneille: «J'ai pris ma récompense en vous faisant plaisir.»

Fafard  
préférait  
l'éclat au  
silence quand  
il estimait  
qu'il serait  
lâche  
de se taire

Conflits entre générations

## À la jonction des X et des Y

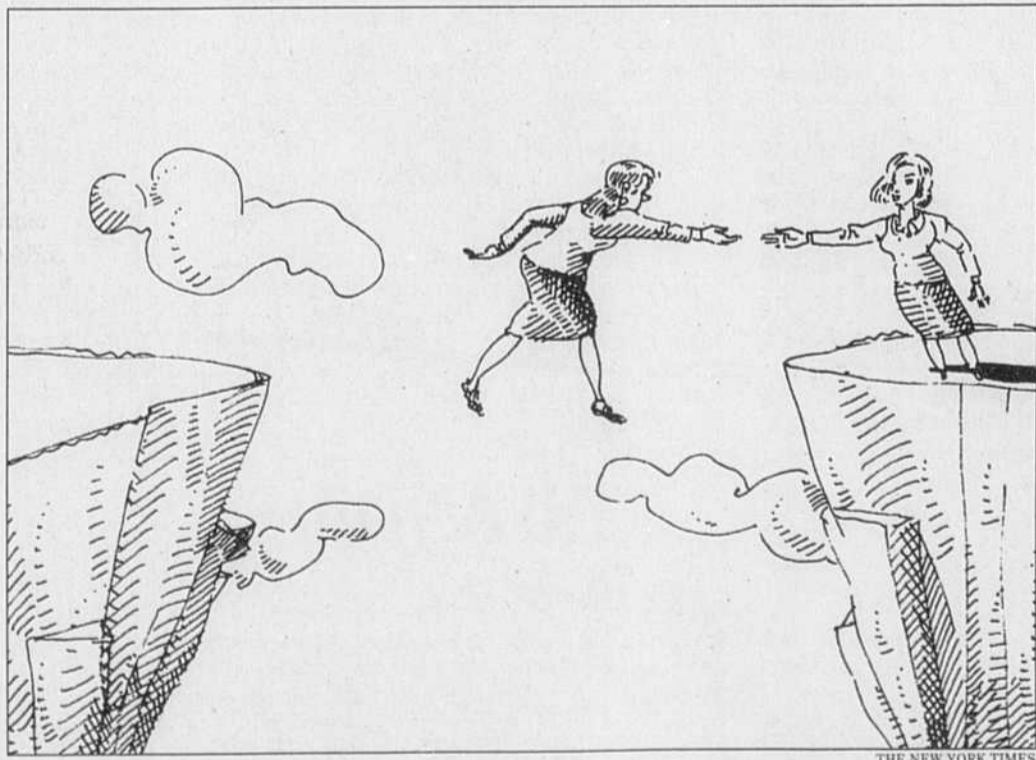
L'antagonisme entre les générations a toujours existé, pour le plus grand bien de l'humanité

HÉLÈNE ORFY  
Montréal

Dans l'histoire des idées, le parti pris des intellectuels de débattre d'une question sociale en braquant le regard sur la zone conflictuelle entre deux générations est d'abord un signe de modernité, devenu plus tard un trait de notre contemporanéité. Mais le réflexe spontané de s'opposer, en tant que jeune appartenant à une génération donnée, aux représentants de la génération précédente, lui, n'a rien de nouveau. Son ascendance renvoie à la nuit des temps et, ô surprise, nous lui devons une saine partie de notre avancement. En développant ce dernier volet de la présentation, j'aimerais répondre à l'étudiant en science politique de l'Université Laval, Jocelyn Maclure, au sujet de son topo paru dernièrement au *Devoir* et intitulé «Pour en finir avec la génération sacrifiée» (entendre: la génération X).

## Une saine opposition

Au cours des années 1980, l'historien français Raoul Girardet publia un article, toujours d'actualité, sur le concept de génération et sa relation à l'événement social («Du concept de génération à la notion de contemporanéité», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXX, avril-juin 1983, pages 257-270). En prenant en considération les étapes de croissance de la personnalité, il attire notre attention sur le nécessaire antagonisme entre les nouvelles cohortes d'adultes et celles qui les précèdent en âge. Cet antagonisme est d'autant plus fort, prétend-il, qu'il a lieu entre deux générations qui se suivent immédiatement. Opposition nécessaire d'un jeune qui n'a d'autre choix que s'introduire dans la dure jungle du marché du travail que de prouver à la caste des bien nantis qu'il mérite, lui aussi, une place au soleil, grâce à l'avant-garde de ses connaissances fraîchement acquises, à sa



grande réserve d'énergie, enfin, grâce à une profusion de rêves qui n'ont toujours pas subi les affres de la désillusion, et sans lesquels il ne peut y avoir de grandes réalisations.

## Le rêve salutaire

Rêver est gratuit et l'aventure démarre au tréfonds de soi. On peut faire de beaux rêves ou de mauvais rêves. Les cauchemars nocturnes éclatent le jour en appréhensions de toutes sortes, et ce sont eux qui alimentent nos peurs inutiles provoquées, entre autres, par une soi-disant génération à abattre. Chacun est libre de s'accrocher à un rêve bénéfique ou à un rêve maléfique.

Et parfois le rêve nous leurre. L'expérience nous apprend que ceux qui s'en tirent le mieux, au lendemain d'une déconvenue, retrouvent au plus tôt leur cœur aimant. Épuisés par leurs récentes défaites, ils sont inconscients dans une nouvelle rêverie diurne et leur seule issue est alors de s'abandonner; leur seul mérite: faire confiance. Puis, comme l'enfant qui a trébuché à la ronde, ils retrouvent la cadence et se refont prestement une place dans la farandole de la Vie. Ils recommencent à continuer, convaincus que nul n'a reçu le pouvoir de briser le fil conducteur des trajectoires d'autrui. Chacun n'est-il pas le signataire de sa propre biographie?

## Une trajectoire déployée

Bien que je sois issue de la génération des ruptures, (entendre ici la «génération Y»), l'unité de ma démarche impressionniste même mes adversaires les plus farouches. Et pourtant, cette unité n'a rien d'héroïque. Elle épouse constamment la voûte de l'Éternité — sauf, naturellement, quand je me déconcentre —, fait confiance au temps devant les brisures multiples, retient son souffle devant la tentation du jugement hâtif. À la limite, un désastre personnel n'est jamais aussi irrémédiable qu'on le croit. Se libérer des tenailles subjectives qui, tels le mépris, la rancœur ou la convoitise, perturbent notre épanouissement équivaut à faire maison nette. N'est-ce pas là le vrai signe annonciateur du printemps?

## Le parasol et le parapluie

D'autre part, peut-on renaitre sans le concours de la jeunesse? L'étiquette de génération, qu'on la surnomme lyrique ou tragique, X ou Y, est une application commode qui comporte ses limites. Sous le parasol des lyriques, on compte des trouble-fête; sous le parapluie des tragiques, on découvre des magiciens au cœur d'or. J'aime ma sœur benjamine, de 14 ans ma cadette. J'aime mes amis les serveurs et les serveuses du bistrot La Petite Ardoise. J'aime les branchés du réseau Internet. L'originalité de leur formation composite et de leurs parcours faussement bigarrés, dignes reflets des nouvelles tendances planétaires, très «tertio millennio», m'interdit de baisser pavillon, ne fût-ce que dans l'espoir de les surprendre au retour du balancier.

## La navette Avanti

Pendant qu'une génération propose de nouveaux rêves, l'autre dispose du libre arbitre de les accueillir ou bien de les ignorer. Ceux qui choisissent de les accueillir font le pari de rester jeunes de cœur. Tel est le mien. Et heureusement, je ne suis pas seule à bord de la navette Avanti!

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutriscac, Jean Fichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lefleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Vers un printemps hâtif



ANDREW WALLACE REUTERS

**UNE FEMME** donnait à manger à un cygne, hier, dans la tropicale cité de Toronto, sur les rives du lac Érié. Un front chaud inattendu a fait grimper le mercure bien au-delà du zéro Celsius, dans le sud de l'Ontario, laissant planer l'espoir d'un printemps hâtif.

E N B R E F

## Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans la chronique *Théâtre* publiée hier. C'est bien sûr Lorraine (et non Hélène) Pintel qui a mis en scène le *Tartuffe* de Molière qui sera repris au Théâtre du Nouveau Monde, pour cinq représentations, en juin prochain. Nos excuses à la directrice du TNM. Il faut aussi préciser que c'est la Maison-Théâtre qui présentera *L'Histoire de l'oiseau* de Michel Marc Bouchard, la production de la compagnie Les Deux Mondes, au cégep Maisonneuve, du 9 au 20 avril prochain, dans le cadre de sa saison 1996-97. On réserve ses billets au 288-7211.

## Parizeau, la langue et la race

Toronto (PC) — L'ex-premier ministre québécois Jacques Parizeau affirme que la question de la langue, et non celle de la race, s'est révélée déterminante lors du référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec, qui s'est soldé par une victoire du camp du NON. «La race ou la couleur [de la peau] n'a rien à voir avec cela», a déclaré M. Parizeau, hier à Toronto, lors d'une conférence en présence d'étudiants. Le soir du référendum, l'ancien premier ministre avait soulevé l'ire en déclarant que «l'argent et le vote ethnique» avaient causé la défaite souverainiste. M. Parizeau a imputé hier la défaite aux Anglo-Québécois et aux immigrants ne parlant pas le français qui se sont prononcés contre la souveraineté. Le camp du OUI a également été victime des millions de dollars dépensés par les forces du Non durant la campagne référendaire, particulièrement lors du vaste ralliement de Montréal, a-t-il dit.

## Johnson pris à partie

Québec (PC) — En refusant d'appuyer le gouvernement du Québec dans le dossier des commissions scolaires linguistiques, le chef du Parti libéral, Daniel Johnson, «sème la confusion et contredit la position prise par Ottawa», a déclaré hier le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Jacques Brassard. «De deux choses l'une: ou bien M. Johnson ne comprend pas le dossier, ou bien il cherche à induire la population en erreur», a dit le ministre Brassard.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Sur Internet [devoir@cam.org](mailto:devoir@cam.org)  
Agenda culturel (514) 985-3551

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)  
Version internet (514) 278-6060  
1-800-563-5665

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 512, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUIITE DE LA PAGE 1

cette optique qu'Ottawa a décidé de financer quelques initiatives dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la lutte contre la pauvreté et de l'aide aux étudiants.

«Nous pouvons constater que le pire est passé et que le meilleur nous attend. L'époque des coupures touche à sa fin. Les finances du pays sont enfin reprises en main», a noté le ministre.

Plusieurs des mesures proposées ont une incidence dans des domaines de compétence provinciale. En voulant faire bonne figure, Ottawa risque d'irriter plusieurs provinces auxquelles il a imposé des réductions de transferts pour les programmes sociaux, réductions qui atteindront 700 millions en 1997-98.

Les deux plus importantes initiatives d'Ottawa sont le projet d'un régime national de prestations pour enfants et la mise sur pied d'une Fondation canadienne pour l'innovation.

La prestation pour enfants est le fruit d'une entente de principe conclue avec les provinces, sauf le Québec. En attendant de formaliser cet accord, Ottawa se contentera d'améliorer les prestations existantes destinées aux parents et aux travailleurs à faible revenu. Pour cette année, on parle de 50 millions de plus.

Le gouvernement fédéral souhaite, en 1998 au plus tard, regrouper ces deux prestations et les rendre plus généreuses grâce à une mise de fonds supplémentaire de 600 millions. En vertu de l'accord de principe, les provinces pourraient diminuer leurs prestations d'aide sociale et utiliser les fonds libérés pour des programmes destinés aux enfants, comme les garderies.

Le projet de Fondation canadienne pour l'innovation est beaucoup plus sûr puisqu'Ottawa a déjà imputé une dépense de 800 millions au budget de cette année. L'organisme, qui serait indépendant, aurait accès aux intérêts générés par les fonds fédéraux et s'en servirait pour financer les infrastructures de recherche des universités, des collèges et des hôpitaux.

Dans le domaine de la santé, Ottawa accordera 150 millions sur trois ans pour aider les provinces à lancer

## MARTIN «Le pire est passé»

des projets-pilotes innovateurs en matière de prestation de soins. On est prêt aussi à investir 50 millions sur trois ans pour mettre en place, avec les provinces, un système d'échange de données sur la santé. Deux programmes communautaires, l'un portant sur la santé infantile et l'autre sur la nutrition prénatale, bénéficieraient chacun de 50 millions de plus au cours des trois prochaines années.

## Des allègements limités

Le budget dévoilé hier n'annonce aucun nouvel impôt ni aucune réduction supplémentaire de dépenses. Contrairement aux conservateurs et aux réformistes, Paul Martin refuse d'envisager autre chose que des allègements fiscaux limités et circonscrits.

«Nous ne réduirons pas les impôts avant d'avoir les moyens de nos ambitions, c'est-à-dire quand nous aurons la certitude de pouvoir les réduire en permanence», a-t-il répondu à ses détracteurs.

Son approche ciblée profite aux étudiants. Paul Martin a porté à 200 \$ par mois le crédit d'impôt pour études. Les frais afférents, qui ne cessent d'augmenter, deviendront par ailleurs déductibles. Ottawa assouplit aussi les règles de remboursement des prêts étudiants, portant à 30 mois la période de grâce offerte à un finissant sans emploi.

La classe moyenne, de son côté, devra se contenter d'une augmentation du plafond autorisé pour un régime enregistré d'épargne-études. Les parents qui contribuent à ces fonds pourront aussi, dans certaines circonstances, transférer les sommes inutilisées dans un REER.

Pour relancer l'emploi, le ministre se fie à l'effet d'entraînement d'une gestion financière serrée, génératrice de faibles taux d'intérêt et d'une inflation réduite. Il reconnaît que la croissance économique a été moins vigoureuse que prévue et que le taux de chômage demeure trop élevé, mais il n'est pas question d'intervenir directement. Ottawa s'en tient à son rôle de levier.

Le budget d'hier contient donc peu de nouvelles mesures, la plupart ayant été annoncées dans les budgets précédents ou au cours des derniers mois. Il en est ainsi, par exemple, du prolongement du programme d'améliora-

tion des infrastructures. Le fédéral avait indiqué en novembre qu'il y consacrerait 600 millions en 1997-98, dont 425 millions d'argent frais.

Aux employeurs qui demandent que l'on réduise les taxes sur la masse salariale, comme les cotisations à l'assurance-emploi, M. Martin a annoncé vendredi dernier qu'ils devront se contenter de la maigre baisse de 10 ¢ par 100 \$ de revenu assurable. Cette baisse entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1998.

Sur les deux milliards de dépenses annoncées dans ce budget, 725 millions figuraient déjà dans le budget de l'an dernier et 800 millions y ont été imputés.

Parmi les mesures entièrement nouvelles, on note une timide augmentation de 15 millions pour la promotion touristique par année pour trois ans. La Banque de développement du Canada aura 50 millions de plus pour investir dans les infrastructures touristiques. La Société du crédit agricole aura 50 millions de nouveaux capitaux. Et ainsi de suite.

Le ministre Martin a, comme par les années passées, étalé ses bonnes nouvelles sur plusieurs années, ce qui lui permet de prévoir 1 milliard et 1,2 milliard en dépenses et allègements fiscaux pour les années 1998-99 et 1999-2000.

«C'est un budget qui trace la route à suivre pour les prochaines années. Et, effet, nos préoccupations ne s'arrêtent pas à la fin du mandat en cours; nous devons également préparer le Canada au prochain millénaire», a-t-il souligné.

## Un «budget paresseux»

Le critique bloquiste Yvan Loubier a immédiatement accusé le ministre d'électorisme en présentant des solutions ponctuelles aux problèmes de la pauvreté infantile et du chômage. Son chef Michel Gauthier a carrément parlé de «budget paresseux».

Le chef conservateur Jean Charest a déploré le fait que le gouvernement n'ait pas offert une réduction plus importante des cotisations à l'assurance-emploi. Son homologue réformiste Preston Manning a soutenu que le ministre avait même accentué le fardeau fiscal des contribuables en annonçant vendredi dernier une hausse des contributions au Régime de pensions du Canada.

## CAPITALES

SUIITE DE LA PAGE 1

prorata de la population de chaque province. Il souhaite aussi que les critères de sélection des projets soient établis en coopération avec les provinces, dans le cadre de la conférence des ministres de la Santé.

Le budget mentionne des projets en matière de soins à domicile ou d'assurance-médicaments. On dit qu'il ne s'agit que d'exemples et que les provinces qui ont des projets différents pourront se prévaloir du programme. Coïncidence, ce sont aussi les seuls exemples fournis dans le rapport du Forum.

Le Bloc québécois n'a pas manqué de souligner que ces fonds n'aidaien en rien les gouvernements provinciaux qui, depuis que les libéraux sont au pouvoir, ont subi des baisses importantes des transferts fédéraux destinés à la santé.

De 1994-95 à 1996-97, les transferts fédéraux en espèces pour la santé, l'aide sociale et l'éducation post-secondaire sont passés de 19,3 milliards à 14,9 milliards. Ils diminueront de nouveau cette année de 2,4 milliards.

Malgré cela, le ministre Martin a soutenu que son gouvernement appuyait ces trois domaines. Il a rappelé que les provinces savaient maintenant d'avance le niveau de financement auquel elles ont droit et peuvent donc planifier en conséquence. Ainsi, elles savent que les transferts en espèces se stabiliseront à 11 milliards à partir de 1999 et que l'ensemble des transferts, combinant points d'impôt et argent sonnante, recommenceront à augmenter après l'année 2003.

Comme ces restrictions affectent aussi les universités et les obligent à hausser les droits de scolarité, on peut prévoir que certaines provinces réagiront mal à l'annonce de la Fondation canadienne pour l'innovation.

Cette fondation aura pour mission de contrer la détérioration des infrastructures de recherche des universités, collèges et hôpitaux. Elle investira jusqu'à la moitié des fonds requis pour le renouvellement d'équipements dans les secteurs de la santé, de l'environnement, des sciences et de l'ingénierie.

Cet organisme, qui sera constitué en vertu d'une loi fédérale, sera indépendant du gouvernement, bien que des représentants fédéraux seront membres du conseil.

Décidé à aller de l'avant, Ottawa a déjà imputé au budget de 1996-97 sa mise de fonds de 800 millions. Cet argent sera investi et ce sont les intérêts que la fondation versera aux projets acceptés. Le gouvernement espère mettre ainsi 180 millions de dollars par année à la disposition de l'organisme.

Le gouvernement fédéral espère que le secteur privé et que d'autres niveaux de gouvernement contribueront afin de porter les ressources de la fondation à 2 milliards sur cinq ans.

## VIDÉOTRON

## Des revenus d'un milliard par année

SUIITE DE LA PAGE 1

locale seront connues, Vidéotron préparera son entrée rapide dans ce marché.

D'ici huit à dix ans, Vidéotron entend tirer des revenus d'un milliard de dollars par année de la téléphonie et détenir 20 % du marché évalué à cinq milliards au Québec, a souligné M. Chagnon, un marché neuf fois plus grand que le marché de la câblodistribution. En Angleterre, la filiale Videotron Holdings, vendue l'an dernier, avait réussi à accaparer 30 % du marché des télécommunications dans le territoire londonien qu'elle desservait après huit ans d'activité, a-t-il précisé.

En plus du téléphone fixe traditionnel, Vidéotron souhaite offrir la téléphonie sans fil de Microcell, dite Service de communication personnelle (SCP) et commercialisée sous la marque Fido. M. Chagnon a indiqué qu'un abonné de Fido par l'entremise de Vidéotron pourrait payer un tarif mensuel fixe pour une utilisation chez lui et dans son quartier. À l'extérieur de ce périmètre, l'abonné verserait des frais à la minute. Vidéotron détient 10 % de Microcell, une entreprise du groupe Télévision National, présidé par Charles Sirois. Le câblodistributeur collabore déjà avec Microcell en complétant ce réseau téléphonique à micro-ondes avec son réseau de fibre optique, a rappelé M. Chagnon. Selon lui, les SCP représenteront d'ici quelques années 30 % du marché de la téléphonie locale.

«Nous allons offrir beaucoup plus que le câble», a signalé M. Chagnon: téléphonie, inforoute UBI, Internet et des services de sécurité avec sa filiale Protectron.

Avec une dette réduite d'un milliard de dollars à la suite de la vente de sa filiale Videotron Holdings, au Royaume-Uni, l'an dernier, le Groupe Vidéotron affiche «un bilan de compagnie de téléphone», a souligné son fondateur. «Il semble que le message ne passe pas. Personne n'a une stratégie aussi intégrée que nous», a-t-il dit. Vidéotron couvre 80 % des foyers au Québec et 80 % d'entre eux comptent parmi ses abonnés. Le groupe possède Télé-Métropole, fournit des accès à Internet, met en place son inforoute UBI au Saguenay et exploite un réseau de fibre optique à proximité de 90 % de la population du Québec.

À l'heure actuelle, Vidéotron fournit l'accès à Internet à 15 000 abonnés, des accès conventionnels pour l'essentiel sur les lignes téléphoniques de Bell. Son service Internet à grande capacité par modem-câble ne compte que 1000 abonnés. Quant à UBI, 4000 terminaux sont en pla-

ce et 26 000 autres seront distribués «d'ici le milieu de 1997», a assuré Claude Chagnon, le président et chef de l'exploitation du groupe.

Devant les actionnaires de la compagnie, Claude Chagnon a expliqué que l'acquisition de CF Câble permettra au câblodistributeur d'englober le marché du centre-ville de Montréal dans son ensemble, un élément «primordial au développement du secteur des communications d'affaires».

Sa filiale de télécommunications, Vidéotron Télécom, achève l'installation d'un nouveau centre de gestion et de commutation à Montréal et «sera notre fer de lance dans le secteur des télécommunications», a-t-il ajouté. Encore modestes, ses revenus atteignent les 25 millions de dollars et ont crû de 60 % en 1996.

La plupart des câblodistributeurs en Amérique du Nord souffrent d'un trop lourd endettement, qu'ils se nomment Rogers ou TCI, le géant américain, et ne peuvent consentir rapidement les investissements nécessaires pour se lancer dans la téléphonie locale. Chapeautant 200 réseaux de câblodistribution non reliés entre eux à la grandeur des États-Unis, TCI a annoncé récemment qu'elle renonçait au marché de la téléphonie locale, incapable d'y investir suffisamment. Ce n'est pas le cas de Vidéotron.

Quant à Télévision Quatre Saisons et à sa fusion proposée avec Télé-Métropole, les dirigeants du Groupe Vidéotron attendent la décision du CRTC, qui viendrait plus rapidement que prévu, à la fin février plutôt qu'à la fin mars. Si on ne peut prédire la décision du CRTC, André et Claude Chagnon laissent entendre aujourd'hui qu'un refus de l'organisme réglementaire ne serait pas dramatique. L'essentiel de la méga-transaction touchant le groupe CFCF, c'est la câblodistribution. «Ajouter TQS à Télé-Métropole, c'est un plus», estime Claude Chagnon. «Mais ce n'est pas ça qui était essentiel compte tenu des bons résultats de Télé-Métropole. C'est souhaitable mais ce n'est pas essentiel.»

«La télévision est menacée», a fait observer André Chagnon. Internet gagne du terrain au détriment de la télévision conventionnelle. «Internet est une locomotive qui n'est pas arrêtable. Télé-Métropole a un avenir beaucoup plus grand avec l'intégration verticale [télédiffusion, câblodistribution, inforoute]. Est-ce que Radio-Canada a la volonté de se lancer dans cette voie, est-ce qu'une station privée comme TQS a la taille» pour faire face au nouvel environnement médiatique?, s'est demandé M. Chagnon.

## IRLANDAIS

SUIITE DE LA PAGE 1

songe, cette pierre témoigne d'un détournement de l'histoire. Car ces trois messieurs d'origine britannique ne sont pour rien dans l'érection de ce monument.

Ainsi que l'a confié David Hanna, professeur de géographie urbaine à l'UQAM et président d'Héritage Montréal, ce sont les travailleurs, les travailleurs irlandais qui œuvraient à la construction du pont Victoria, qui se sont battus et débattus pour faire de cette pierre trouvée dans le Saint-Laurent un monument à la mémoire de leurs parents morts dans les environs immédiats.

Voilà. En 1847, l'Irlande est aux prises avec une terrible famine provoquée par de mauvaises récoltes de pommes de terre. Dans la foulée, les Irlandais sont frappés par la fièvre jaune, le typhus. C'est alors la fuite vers l'Amérique du Nord. À Grosse-Île, à hauteur de Montmagny, ces damnés du moment sont mis en quarantaine. Très rapidement, les installations de l'endroit sont débordées.

À l'époque, Montréal compte 48 000 habitants. À l'est comme à l'ouest de la rue Bridge, les terrains appartenant soit aux sulpiciens, soit aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Après consultation ou pourparlers avec la Ville comme avec le gouvernement de l'époque, on construit 22 casernes en pierre qui serviront de baraques sanitaires. Où? À l'est de ce qui est aujourd'hui la rue Bridge. Des milliers d'Irlandais débarquent.

Des milliers mourront. En 1847 seulement, on enterre 6000 de ces Irlandais là où se trouve aujourd'hui le rocher noir. Les survivants vont évidemment grossir la population. En 1851, le tiers des Montréalais viennent du pays de la harpe, du trèfle et de la Guinness. En 1854, 3000 ouvriers dont une majorité d'Irlandais amorent la construction du pont Victoria. Ils trouvent la pierre, la remontent, et en 1859, les boss font inscrire leurs noms.

Parce qu'ils étaient pauvres, affamés, sans un sou, les Irlandais se rendaient à deux fermes portant le même nom: les fermes Saint-Gabriel. L'une était dirigée par les sulpiciens. Elle était située là où l'on peut apercevoir aujourd'hui les restes de la sucrerie Redpath. L'autre était administrée par les Sœurs de Notre-Dame. Elle avait été construite en 1668. Elle existe toujours. Désormais, elle s'appelle La Maison Saint-Gabriel. Il s'agit d'un musée qu'administrent toujours les Sœurs de Notre-Dame.

Signe des temps, cette maison aujourd'hui musée se trouve au terme de la rue... Dublin. À deux pas du parc Marguerite-Bourgeoys; en plein cœur du quartier Pointe-Saint-Charles. Toujours est-il, ainsi que l'a raconté sœur Madeleine Juneau, directrice du musée, que les Irlandais ont conservé de l'époque un étonnement. Lequel? «Que ce soit à la ferme des sulpiciens où ici, on leur donnait de la nourriture. La gratuité, c'est cela qui les avait surpris.»

Outre le pont Victoria, ces Irlandais ont participé à la construction de la Redpath et autres usines longeant le canal Lachine. Et comme ils travaillaient dans le coin, ils se sont installés dans ce coin aujourd'hui dominé par des pancartes signalant «A vendre». Même le bain public Hogan, bain au nom très irlandais situé sur la rue Wellington, à portée de voix de la Maison Saint-Gabriel, est à vendre.

Des usines, des églises, des maisons ont été édifiées. Il manque quelque chose. Quoi donc? La taverne Westlake. Ça, c'est un poème. Elle occupe le coin que font les rues Congrégation et Favard. Au bout, il y a les ex-ateliers de AMF que GEC-Alsthom, le consortium franco-britannique, a repris il y a environ un an.

Toujours est-il qu'on rentre. Sur les murs, il y a de la peinture. Quelle couleur? Le vert irlandais, à ne surtout pas confondre, surtout en ce lieu, avec le vert anglais. Le premier est plus clair que le second. Au mur, il y a de vieilles photos du quartier. Il y en a une pour rappeler la construc-

tion du pont Victoria. Cette taverne, qui, dans le genre, est miraculée, a été ouverte en 1886. Elle est taverne, on insiste, depuis ce temps-là. Et alors? Comme l'a confié la patronne de l'endroit, avant, les Français se tenaient près de la porte d'entrée, les Anglois près de la porte du fond, et les Irlandais au milieu. Puis? Eh! bien, des fois, il paraît que les uns et les autres échangeaient des gnons, des coups qui n'avaient rien de libre-échangistes. Passons.

On passe et on se retrouve près du rocher noir. Côté ouest, une pancarte publicitaire stipulant «Moins chère et fière de l'être — Milwaukee's Best» fait passablement de l'ombre sur un lieu qui mériterait davantage de respect. Côté est? Rien. Il y a du vide et du terrain vague. Il y a aussi un édifice d'Hydro-Québec ainsi que les anciennes installations de Canada Packers, aujourd'hui propriété d'une compagnie au nom très libre-échangiste: CanAmerica.

Bien. Tout ce coin, ce vaste coin, était connu autrefois comme étant le Victoria Town. Ce quartier, baptisé pour honorer une reine qui avait agé de sorte que jamais le soleil ne se couche sur l'Empire, fut le quartier de prédilection des ouvriers irlandais jusqu'en... 1967! Bref, jusqu'à tout récemment. C'est l'Expo 67 qui a pour ainsi dire rasé ce quartier. Le pire, c'est qu'après cet événement comme après la vente de l'Autostade, des Irlandais d'origine, rappelle M. Hanna, ont voulu construire. Ils ont voulu se réinstaller. Mais comme ils ont essuyé un refus, ils sont partis ailleurs.

De nos jours, Montréal compte environ 40 000 descendants d'Irlandais. Ceux qui se sont intégrés à la communauté francophone se sont partagés entre Pointe-Saint-Charles, Rosemont et Hochelaga-Maisonneuve. Ceux qui se sont intégrés à la communauté anglophone se sont dispersés entre Kirkland et Dollard-des-Ormeaux. Ceux qui sont entre les deux sont soit à Châteauguay, soit à LaSalle, soit à Lachine, soit à Notre-Dame-de-Grâce.

Bref, on les a éloignés du rocher noir.